

La Défense en Charente-Maritime



2013

Sommaire

La Défense en Charente-Maritime

Directeur de la publication
Délégué militaire de la Charente-Maritime

Édition
Régie publicitaire

SIP
91, rue de Metz
37000 TOURS
Tél. 02 47 39 56 10
Fax 02 47 39 56 09
sip.editions@orange.fr

Responsable du projet :
Philippe Fricheteau

Responsables publicités :
Maïté Ondet
Gaëlle Travers

Crédits photo :
© Service Photo BA721 Rochefort
© Service Photo BA722 Saintes
© Marine Nationale du SM PESCHEL
Serge Quintin, DICOM
Pierre le Droumaguet, GSBdD-RSC
École de gendarmerie
Conseil Général de la Charente-Maritime,
clichés Bernard E.C.A.V., J.-P. BOISSEAU,
Bernard DUFFIS
Mairie de Rochefort
Mairie de Saintes
Jean-Bernard FORGIT - SIP



LA DÉFENSE DANS LE DÉPARTEMENT

Présentation générale de la défense dans le département	3
Organisation territoriale interarmées de défense	4
Organisation interarmées du soutien	5

La garnison de La Rochelle

La garnison	6
La délégation militaire départementale	7
Le détachement Atlantique du 519 ^e groupe de transit maritime	8
La sous-direction des pensions	9
Le détachement hélicoptère de service public	10

La garnison de Rochefort

La garnison	11
La base aérienne 721	12
Le commandement des écoles des sous-officiers et des militaires du rang de l'armée de l'Air et l'école de formation des sous-officiers de l'armée de l'Air ..	13
La base de défense Rochefort-Cognac	16
Le centre médical des armées	18
L'unité de soutien de l'infrastructure de la défense	19
L'échelon social d'encadrement et de délivrance des prestations	20
Le détachement SIC	21
L'antenne Défense mobilité	22
L'antenne du service historique de la défense	23

La garnison de Saintes

La garnison	24
La base aérienne 722 - école d'enseignement technique de l'armée de l'Air	25

AUTRES ORGANISMES DE LA DÉFENSE

Le centre d'information et de recrutement des forces armées - bureau Terre	29
Le centre d'information et de recrutement des forces armées - bureau Marine	30
Le centre d'information et de recrutement des forces armées - bureau Air	31
Les sémaphores de Charente-Maritime	32

LA GENDARMERIE NATIONALE EN CHARENTE-MARITIME

Le groupement de gendarmerie départementale	33
Le commandement des écoles de la gendarmerie nationale	34
L'école de gendarmerie	35
La gendarmerie maritime	36
La gendarmerie de l'Air	37
Le centre d'information et de recrutement de la gendarmerie nationale	38

LE LIEN ARMÉE-NATION

Le service départemental de l'office national des anciens combattants et victimes de guerre	39
Le protocole de coopération défense-société	40
Le correspondant défense	41
Présentation générale de la Défense 2 ^e chance	42
Annuaire des associations	43
La réserve militaire	44
La réserve citoyenne	45

Présentation générale de la défense dans le département

Les premières traces militaires en Poitou-Charentes remontent aux oppida, places fortes dont le meilleur exemple pour le département de la Charente-Maritime est mediolanum centonum (Saintes) capitale des Santons qui, depuis le coteau de Saint-Vivien, dominait la Charente.

Au fil du temps, la présence militaire dans le département s'est diversifiée et aujourd'hui, la Charente-Maritime est un des rares départements dont le chef-lieu pouvait s'enorgueillir de réunir les trois armées et la gendarmerie nationale lors de la commémoration des fêtes nationales. Avec les restructurations de l'été 2011, c'est l'armée de l'air qui est devenue l'acteur militaire majeur avec les bases aériennes de Rochefort et de Saintes.

Toutefois, la ville de La Rochelle reste une garnison importante et une place forte du ministère de la Défense dans le département. D'ailleurs, trois organismes de l'administration centrale seront transférés à La Rochelle à l'été 2013 :

- la sous-direction de l'action sociale,
- l'inspection technique des conseillers techniques et assistants de service social,
- le secrétariat du comité d'indemnisation des victimes des essais nucléaires.



Si aujourd'hui 75 % de ses effectifs sont des personnels civils de la Défense appartenant notamment à la sous-direction des pensions, La Rochelle reste le port de projection secondaire pour les armées françaises.

Aux côtés de ces forces d'active existe une importante population d'officiers et de sous-officiers de réserve militant dans de nombreuses associations, ainsi que nombre de retraités militaires qui ont choisi le département comme terre d'accueil et qui entretiennent l'esprit de défense et la relation Armée-Nation.

Cette relation est aussi pratiquée au quotidien lorsque les armées apportent leur concours dans un cadre civilo-militaire de solidarité et d'aide à la population (comme cela a encore été démontré en 2010 à l'occasion de la tempête Xynthia), sans oublier bien entendu, l'action permanente de la gendarmerie nationale.

Aujourd'hui, la présence militaire s'articule essentiellement autour des deux pôles que sont Rochefort et Saintes ; et les membres de la communauté militaire sont totalement intégrés dans le tissu social, économique et associatif constituant une des forces vives du département.



Organisation territoriale interarmées de défense (OTIAD)

De manière générale et par vocation naturelle, les armées participent à la sécurité publique. En effet, elles sont les forces armées de la nation, et donc, en tant que telles un outil privilégié mis à la disposition du gouvernement qui en détermine l'emploi selon les circonstances et les besoins.

Les engagements terrestres sur le territoire national en complément, en renforcement, en appui ou en soutien de l'action interministérielle reposent sur une chaîne de commandement dédiée : l'organisation territoriale interarmées de défense (OTIAD).

Structurée en miroir de la chaîne décisionnelle préfectorale, elle comprend trois niveaux :

- le chef d'état-major des armées (CEMA) au niveau central,
- les officiers généraux de zone de défense et de sécurité (OGZDS) au niveau des 7 zones de défense et de sécurité (ZDS) métropolitaines et, pour l'outre-mer, les commandants supérieurs (COMSUP) au niveau des 5 ZDS ultramarines,
- les délégués militaires départementaux (DMD) au niveau départemental.

Cette organisation permet d'entretenir le dialogue civilo-militaire, de conseiller les autorités civiles sur l'emploi des armées et surtout de disposer d'une structure permanente de commandement interarmées au niveau zonal et départemental.

Missions des armées

La chaîne OTIAD assure des missions à caractère opérationnelle au titre de la sauvegarde générale et en vue de la participation des forces armées à la défense sur le territoire. Elle assure en outre des missions relevant du domaine des relations civilo-militaires et concourant à renforcer les liens entre la société civile et les armées.

Les missions de l'OTIAD contribuent directement à la défense du territoire. Elles concourent ainsi à la réalisation de la fonction stratégique de protection notamment dans les domaines suivants :

Participation à la sécurité intérieure et à la sécurité civile

L'OGZDS est chargé de la coordination de la participation des armées aux missions de sécurité civile et intérieure, conduites sous la responsabilité de l'autorité préfectorale. Elles comprennent :

- des missions de sécurité civile visant à l'assistance, au secours et à la protection des personnes, des biens et de l'environnement lors d'accidents, de sinistres ou de catastrophes ;
- des missions de sécurité intérieure, par la participation de moyens militaires au renforcement de la sécurité des grands événements, à la lutte antiterroristes (VIGIPIRATE) dans le milieu terrestre, à la participation à la lutte contre les activités illicites, à la protection terrestre des installations, sites et transports sensibles et, exceptionnellement, au maintien de l'ordre ;
- des missions d'aide ou de renforcement des services publics généralement mis en œuvre dans le cadre de plans spécifiques.

Défense opérationnelle du territoire

La défense opérationnelle du territoire (DOT) n'a pas été abrogée. L'OGZDS est responsable de la mise en œuvre, sur décision du gouvernement, de tout ou partie des mesures de DOT dans sa zone de compétence.

Coopération civilo-militaire

Afin de maintenir l'unicité de l'action gouvernementale, les OGZDS, avec les préfets de zone, et les DMD avec les préfets de département établissent des relations étroites de façon à développer une véritable compréhension mutuelle entre les différents niveaux de responsabilité.

Principes d'Action

Les armées interviennent toujours dans l'urgence pour suppléer des moyens civils inexistant, insuffisants, inadaptés ou indisponibles. Une fois engagées dans l'action, les forces armées restent toujours sous commandement militaire, même si la direction des opérations est du ressort de l'autorité préfectorale.



Sauvetage de personnes par hélicoptère



Installation de moto pompes



Évacuation des eaux



travaux du Génie sur les plages

Organisation interarmées du soutien (OIAS)

La mise en œuvre d'une chaîne interarmées du soutien constitue l'un des principaux leviers de la transformation dans laquelle les armées sont engagées. Cette chaîne se décline en trois niveaux :

- au niveau central, un commandement situé à l'état-major des armées, le commandement interarmées du soutien (COMIAS), appuyé par le centre de pilotage et de conduite du soutien (CPCS) ;
- au niveau intermédiaire, cinq états-majors de soutien défense (EMSD) ont été mis en place à Bordeaux, Lille, Lyon, Rennes et Saint-Germain en Laye ;
- au niveau local, 60 bases de défense (BdD) assurent aujourd'hui la mise en œuvre du soutien courant de proximité. Elles sont dirigées par un commandant de base de défense et s'articulent autour d'un groupement de soutien interarmées chargé d'exercer les fonctions d'administration générale et de soutien commun au profit de tous les organismes implantés sur la BdD.

L'organisation interarmées du soutien (OIAS) prend en compte l'ensemble des soutiens à l'exception des soutiens spécifiques. Elle se caractérise par la variété des acteurs et des organismes qui la composent : armées, secrétariat général pour l'administration (SGA), et direction générale de l'armement (DGA). Cette variété exige une concertation et une coordination importante tout au long de la chaîne de commandement. Cela est indispensable pour assurer la bonne conduite du soutien et son efficacité.

Au niveau zonal, la coordination entre les organismes de chaque chaîne de soutien représentées à l'échelon intermédiaire s'exerce sous la responsabilité des EMSD.

Au niveau local, le commandant de la base de défense (COMBdD) met en œuvre et coordonne le soutien commun et spécialisé au profit des armées et des organismes de la Défense stationnés dans sa BdD. Si le COMBdD a autorité sur le soutien commun et l'administration générale, certains services de soutien spécialisé tels que le soutien santé, le soutien infrastructure, l'action sociale, la reconversion ou la gestion du personnel civil relèvent de leur propre chaîne. Afin de garantir la coordination d'ensemble des soutiens mis en œuvre dans le cadre des BdD, un dialogue permanent est donc entretenu entre le COMBdD et les soutiens spécialisés. Sur le terrain, cette coordination garantit la cohérence d'ensemble des soutiens.

1 commandement interarmées

1 commandement interarmées

5 états-majors de soutien défense

5 états-majors de soutien défense

60 bases de défense

60 bases de défense

Chaîne interarmées du soutien

Garnison de La Rochelle



Depuis le 1^{er} juillet 2011, la garnison de La Rochelle regroupe moins de 600 personnes réparties dans les organismes suivants :

- la délégation militaire départementale,
- la sous-direction des pensions,
- le détachement de transit Atlantique du 519^e GTM,
- les bureaux Terre et Marine du centre d'information et de recrutement des forces armées,
- le détachement de service public 35F,
- la brigade de surveillance du littoral,
- la vedette côtière de surveillance maritime P613 « CHARENTE »,
- l'antenne du groupement de soutien de la base de défense Rochefort-Cognac,
- l'antenne de l'unité du service d'infrastructure de la défense de Rochefort,
- le sémaphore des Baleines.

Depuis l'été 2011, les responsabilités de la garnison de La Rochelle ont été en partie attribuées au délégué militaire départemental adjoint en sa qualité de commandant d'armes de la place de La Rochelle. Il s'agit notamment des relations de service courant avec les autorités locales et de l'organisation et de la participation militaire aux cérémonies nationales.

A l'été 2013, trois organismes de l'administration centrale seront transférés à La Rochelle :

- la sous-direction de l'action sociale,
- l'inspection technique des conseillers techniques et assistants de service social,
- le secrétariat du comité d'indemnisation des victimes des essais nucléaires.



J'arrive à La Rochelle, comment me loger ?

Le bureau logement de la BdD RSC vous accueille, avec le point accueil - information de la BdD, dans sa permanence à La Rochelle au Quartier Beauregard :

bâtiment 40 (RdC mess)

Tél. **05 16 51 45 21**

Mardi : 8h45 • 12h00

Jeudi : 13h30 • 16h30 (PAI)

Délégation militaire départementale de la Charente-Maritime



La délégation militaire de Charente-Maritime est implantée à la caserne Renaudin.

Le général commandant les écoles de sous-officiers et de militaires du rang de l'armée de l'air et l'école de formation des sous-officiers de l'armée de l'air de Rochefort est délégué militaire départemental (DMD) de la Charente-Maritime depuis le 1^{er} juillet 2011.

Pour ses attributions au sein de l'organisation territoriale interarmées de Défense (OTIAD), le DMD de la Charente-Maritime est directement subordonné à l'officier général de zone de défense et de sécurité sud-ouest (OGZDS) et à l'État-major interarmées de zone de défense et de sécurité sud-ouest (EMIAZDS) stationnés à Bordeaux. Dans ce cadre, il dispose d'une délégation militaire départementale implantée à la caserne Renaudin à La Rochelle, structure permanente réduite lui permettant d'assurer la veille opérationnelle et ses responsabilités permanentes.

Délégation militaire départementale de la Charente-Maritime

Caserne Renaudin
BP 522
17022 La Rochelle Cedex 1

Tél. **05 46 51 45 39**

Fax 05 46 51 45 76

Courriel : delegation.militaire@voila.fr

Par ailleurs, le DMD entretient avec les responsables du département les contacts indispensables aux relations armée-nation, tout particulièrement avec les administrations, les collectivités territoriales, les réservistes et les associations patriotiques. Il anime, en outre, le réseau des correspondants défense du département.

En cas de crise, il active un centre opérationnel de suivi de situation (CO DMD) et met en place un officier de liaison auprès du centre opérationnel départemental (COD) de la préfecture. Le CO DMD est essentiellement armé par des officiers et des sous-officiers de réserve.

Les attributions du DMD peuvent se répartir essentiellement en sept domaines de responsabilités :

1. conseiller militaire du préfet de la Charente-Maritime pour l'exercice de ses responsabilités de défense,
2. représentant de l'OGZDS sud-ouest pour le département,
3. expert « défense » du département de la Charente-Maritime,
4. acteur de la planification civilo-militaire,
5. acteur de la préparation et de la conduite de crise en défense civile,
6. acteur de la chaîne renseignements de défense sur le département,
7. chargé de la coordination et de la concertation interarmées.

Le détachement de transit Atlantique du 519^e groupe de transit maritime



Le centre de coordination du transit maritime (CCTM qui avait lui-même succédé à la BTI en 2009), le district de transit interarmées atlantique (DTIA, ex DTILR) et le 519^e régiment du train ont été dissous le 30 juin 2011.

Ces unités, en charge avec le district de transit interarmées de Marseille des acheminements et du soutien logistique par voie maritime des unités pré-positionnées outre-mer et projetées sur les théâtres, ont donné naissance, le 1^{er} juillet 2011 à une nouvelle formation plus réduite, mais reprenant les mêmes missions : le 519^e groupe de transit maritime (GTM). Il est stationné à Toulon et dispose d'un détachement de transit Atlantique, fort de 35 personnels, implanté à La Rochelle.

La zone commandement-vie de ce détachement est située au quartier

Beaugard, où s'installera également, au cours des années à venir, l'ensemble des organismes du ministère de la Défense, notamment la sous-direction des pensions.

La zone de travail se trouve sur le port de La Pallice au niveau du Hangar 16.

Le détachement a pour mission d'assurer toutes les opérations de chargement et de déchargement de navires affrétés par les armées sur le port de La Rochelle. Pour ce faire il reçoit des renforts extérieurs, provenant notamment de Toulon ; hébergés par le détachement au sein du quartier Beaugard et soutenus par le groupement de soutien de la base de défense (GSBdD) Rochefort-Cognac.



Toulon

Portion centrale

Chef de Corps
Cdt en second

STRUCTURE

Bureau logistique opérationnelle

BOI

GSBdD
DIRISI SMU Autres soutiens

Escadron de transit et de commandement

Escadron portuaire

Escadron portuaire de réserve

effectif 4/13/14/4

La Rochelle

Détachement transit Atlantique

Chef de transit atlantique

OPS transit

Soutien

Rochefort

GSBdD

519^e GTM
Détachement de transit Atlantique

Quartier Beaugard
BP 522
17023 La Rochelle Cedex 1
Tél. **05 16 49 34 09**
Fax 05 16 49 34 40



Sous-direction des pensions (SDP)



Né du regroupement en 1965 de quatre services « liquidateurs » de pensions du ministère de la Défense, le service des pensions des armées, devenu la sous-direction des pensions (SDP) en 2007, est implantée sur quatre emprises à La Rochelle : Aufrédi place de Verdun, Renaudin avenue de la Porte Dauphine, Duperré avenue des Cordeliers et Beaugard (ex 519^e régiment du train) rue de Beaugard. Dans le cadre des réorganisations, elle se regroupera en totalité au quartier Beaugard à l'horizon 2014 - 2016.

Elle est rattachée à la direction des ressources humaines du ministère de la Défense (DRH-MD) qui relève elle-même du secrétariat général pour l'administration (SGA). La SDP emploie 398 personnes dont

33 militaires des armées de Terre, de Mer, de l'Air et de gendarmerie et 365 civils.

La SDP est responsable du traitement des dossiers de pensions de retraite et d'invalidité du personnel civil (fonctionnaires ou ouvriers) et militaire (de carrière ou sous contrat, des appelés et des victimes civiles depuis 2010).

En ce titre, elle intervient à tous les stades de la procédure : de la vérification des droits des postulants aux propositions de pensions soumises, pour concession, en ce qui concerne les fonctionnaires et les militaires au service des retraites de l'État de Nantes et, pour les ouvriers, à la caisse des dépôts et consignations de Bordeaux.

La SDP instruit également les dossiers d'accidents du travail et de maladies professionnelles des fonctionnaires et des ouvriers de l'État. En outre, elle étudie les droits des ressortissants de l'ancienne communauté française en matière de retraite et d'invalidité.

Sous le contrôle de la direction des affaires juridiques, la SDP participe au traitement du contentieux dans les litiges soulevés par les pensionnés et que tranchent les juridictions de la sécurité sociale, les tribunaux et cours administratifs et le conseil d'État.

La SDP est partie prenante aux travaux d'actualisation et d'amélioration de la législation et de la réglementation dans son domaine de compétence. Elle participe depuis février 2007 à la mise en œuvre du droit à l'information et du compte individuel retraite dans le cadre interministériel qui doit servir de base à la liquidation des pensions en 2014.

Sous-direction des pensions

Quartier Aufrédi
5, place de Verdun
17016 La Rochelle Cedex 1
Tél. **05 46 50 23 37**
Fax 05 46 50 22 58



Certifiée ISO 9001 version 2000 pour le traitement des pensions de retraite des personnels civils et militaires du ministère de la Défense en décembre 2007, cette certification a été renouvelée en 2008 (version 2008) et maintenue depuis décembre 2009. Elle témoigne d'une dynamique d'amélioration permanente que la SDP souhaite étendre aux domaines de l'invalidité et du contentieux.

Le détachement de service public de la Marine Nationale

Le détachement de service public de la marine nationale, stationné sur l'aéroport de La Rochelle-Ile de Ré, appartient à la flottille 35F dont la portion centrale est implantée sur la base aéronavale de Hyères dans le Var.

Ce détachement a été créé le 1^{er} janvier 1994 sur la base aéronavale de Rochefort, avant d'être transféré en septembre 1997 sur son site actuel. Il est constitué de deux équipes de six personnes qui assurent une alerte permanente dans la zone comprise entre Nantes et Biarritz.

Depuis sa création, pas moins de 1 300 missions ont été réalisées et 540 personnes secourues.

Le détachement met en œuvre un hélicoptère biturbine de type Dauphin SA 365 N de la société Eurocopter. Cet appareil de quatre tonnes est équipé pour voler et intervenir de jour comme de nuit ; il possède un treuil électrique de 90 mètres de long qui peut soulever jusqu'à 270 kg. Son autonomie de trois heures de vol associée à sa vitesse de croisière d'environ 220 km/h lui permettent d'intervenir jusqu'à 270 kilomètres des côtes. Il est également équipé d'un radar, de trois phares utilisés pour les recherches à vue, de jumelles de vision nocturne (JVN) et thermiques. L'équipage est constitué de deux pilotes, d'un mécanicien de bord-treuiliste et d'un plongeur. Si nécessaire, un médecin est embarqué pour prodiguer les premiers gestes.

Son utilisation, destinée au service public maritime, est ordonné par la préfecture maritime de Brest, principalement sur demande du CROSS à Etel. Ses missions sont multiples :

- sauvetage en mer (évacuation avec ou sans assistance médicale),
- recherche en mer,
- travail aérien (transport de charges pour assistance technique),
- surveillance maritime,
- SAMU.



Détachement de service public 35F
La Rochelle

Aéroport de La Rochelle
BP 2025
17009 La Rochelle

Tél. **05 46 68 62 94**

Fax 05 46 43 35 69

Courriel : detaero.larochelle@wanadoo.fr



Garnison de Rochefort



Plus importante garnison en Charente-Maritime, les forces armées implantées à Rochefort ont fortement évolué depuis quelques années avec notamment le départ de la Marine en 2002.

Suite aux nombreuses mesures de restructurations la garnison comprend notamment :

- le commandement des écoles de la gendarmerie nationale à l'Hôtel de commandement,

- l'école de formation des sous-officiers de l'armée de l'Air, le commandement de la base de défense Rochefort-Cognac et la portion centrale du groupement de soutien de la base de défense Rochefort-Cognac implantés sur base aérienne 721 de Saint-Agnant,
- l'école de gendarmerie de Rochefort dans la caserne Aubry.

Les effectifs globaux de la garnison s'élèvent encore à plus de 4 000 personnes (militaires et civils de la Défense) dont les principales unités sont présentées ci-après.

Le bureau de garnison a pour mission de gérer la répartition entre les unités des services de garnison et la participation militaire aux cérémonies.



J'arrive à Rochefort, comment me loger ?

Le bureau logement de la Bdd RSC dispose d'un parc immobilier important et travaille en liaison constante avec les interlocuteurs des secteurs privé et public (agences, propriétaires privés, SNI, offices HLM, journaux locaux ...). Il vous accueille, avec le point accueil - information de la Bdd, en permanence dans ses locaux sur la base aérienne 721 :

bâtiment 6201
(10 sur le plan de la base)

Tél. **05 46 88 81 04 - 05 46 88 65 81**
05 46 88 82 50 - 05 46 88 82 68
05 46 88 82 85

Lundi, mardi, mercredi et jeudi :
8h00 • 12h00 - 13h30 • 17h00

Vendredi :
8h15 • 12h00 - 13h30 • 15h00

La base aérienne 721 « Adjudant GEMOT »



L'histoire de la base aérienne 721 est évidemment totalement liée à celle de l'école de formation des sous-officiers de l'armée de l'Air (EFSOAA).

Depuis son installation à Rochefort il y aura bientôt 100 ans, puis sur les communes d'Échillais, de Saint-Agnant et de Soubise à partir de 1977, la base aérienne 721 (BA 721) de Rochefort a su tisser des liens étroits avec son environnement. Au-delà de son rôle de formation purement militaire, son poids en matière d'effectifs et de crédits injectés fait d'elle un acteur majeur pour l'économie locale.



Outil essentiel du dispositif de formation du ministère de la Défense, la BA 721 héberge :

- l'état-major des écoles des sous-officiers et des militaires du rang de l'armée de l'Air,
- l'école de formation des sous-officiers de l'armée de l'Air,
- le commandement de la base de défense Rochefort-Cognac et le groupement de soutien,
- le centre médical des armées de Rochefort,
- l'unité de soutien de l'infrastructure de la défense de Rochefort,
- l'échelon social d'encadrement et de délivrance des prestations de Rochefort,
- le détachement SIC de Rochefort,
- une antenne Défense mobilité,
- une brigade de gendarmerie de l'Air.



Le 23 juillet 1986, la BA 721 prend le nom de «Adjudant GEMOT» en hommage à un ancien élève tombé en Indochine en service aérien commandé.



Le commandement des écoles des sous-officiers et des militaires du rang de l'armée de l'Air (ESOMAA) et l'école de formation des sous-officiers de l'armée de l'Air (EFSOAA)

L'officier général commandant les ESOMAA et l'EFSOAA, détient également les responsabilités de délégué militaire départemental de la Charente-Maritime.

Les ESOMAA : un ensemble d'entités spécialisées et diversifiées réparties dans les pôles de compétences de l'armée de l'Air ou en interarmées

Les ESOMAA ont pour missions de prendre en charge l'ensemble de la formation et de la sélection promotionnelle du personnel non officier de l'armée de l'Air, d'assurer la formation technique du personnel non officier de spécialité aéronautique des autres armées, et enfin de dispenser certaines formations aéronautiques à du personnel civil du ministère de la Défense.

Les ESOMAA réalisent chaque année environ 190 stages différents de durées très variables allant d'une journée à quarante deux semaines, sur une vingtaine de sites spécialisés par métiers, à près de 12 500 élèves et stagiaires dont environ 860 officiers marins ou quartiers-maîtres de la flotte et 520 sous-officiers de l'armée de Terre.

Le commandant des ESOMAA dispose à Rochefort d'un état-major pour l'ingénierie des programmes, des examens, le suivi des élèves et la gestion des flux sur tous les sites. Il commande directement l'école de formation des sous-officiers de l'armée de l'Air (EFSOAA) de Rochefort et exerce une autorité hiérarchique sur l'école d'enseignement technique de l'armée de l'Air (EETAA) de Saintes ainsi que sur les entités de l'armée de l'Air implantées au sein des écoles des autres armées à Rennes, Querqueville, Angers et Bourges.

L'EFSOAA : maison mère du sous-officier de l'armée de l'Air et de la formation à la maintenance aéronautique

L'EFSOAA assure notamment la formation militaire des sous-officiers de l'armée de l'Air. Les jeunes élèves, après avoir effectué plus de 4 mois de formation militaire, sont orientés vers des écoles de spécialisation professionnelle. Près de 60% d'entre eux restent à Rochefort pour effectuer leur formation professionnelle dans 9 spécialités différentes, le reste rejoignant d'autres écoles de l'armée de l'Air ou des écoles de l'armée de Terre et de la Marine.



Dans le cadre de la mutualisation interarmées, l'EFSOAA assure également la formation des spécialités aéronautiques au profit des trois armées et de la Gendarmerie. Mais elle est aussi l'école de formation de certaines spécialités du soutien (systèmes d'information et de communication, logistique et infrastructure opérationnelle). Elle accueille quotidiennement près de 1 500 élèves et stagiaires.

L'EFSOAA et l'EETAA : le pôle de formation à la maintenance aéronautique du ministère de la Défense

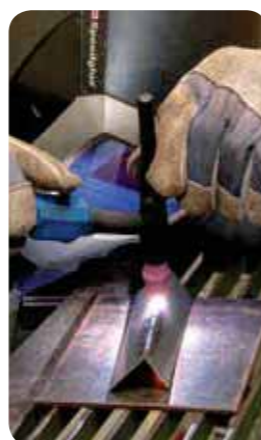
L'EFSOAA forme aujourd'hui, avec l'EETAA, le pôle de formation à la maintenance aéronautique du ministère de la Défense (PFMAD). Au sein de ce pôle sont formés tous les mécaniciens de spécialités aéronautiques de l'armée de l'air, de l'aéronavale, de l'aviation légère de l'armée de Terre, de la gendarmerie, ainsi que certains personnels civils du ministère de la Défense. L'offre de formation s'étend du certificat d'aptitude professionnelle, préparé à l'EETAA de Saintes, à la licence professionnelle, en partenariat avec l'université d'Aix-Marseille. Le PFMAD propose également des formations à des qualifications techniques particulières (kapton, matériaux stratifiés et plastiques aéronautiques,...) et à des fonctions transverses (pédagogie, management technique, qualité,...)

La base aérienne 721 est le lieu de stationnement de l'école de formation des sous-officiers de l'armée de l'Air.

L'EFSOAA est une école reconnue dans le monde de l'aéronautique, entretenant de nombreuses relations avec le monde civil, notamment avec l'éducation nationale, l'enseignement supérieur et la recherche, ou encore l'industrie. En juin 2012, cette école, déjà certifiée ISO 9001, a reçu l'agrément certifiant qu'elle respecte les normes aéronautiques étatiques en matière de navigabilité (agrément FRA 147, équivalent étatique de la PART 147).

Un point fort de cette école est l'apprentissage des gestes professionnels sur des aéronefs dédiés à l'instruction. L'école dispose ainsi d'une structure très proche de celle d'un escadron opérationnel : les élèves peuvent apprendre leur métier sur des aéronefs retirés du service du fait de leur ancienneté mais utilisés au sol d'une manière proche de la réalité opérationnelle. Rigueur, technicité, esprit d'équipe mais aussi motivation et compétence sont les qualités fondamentales que l'école cherche à inculquer à ses élèves sous-officiers afin de permettre à ces futurs cadres de l'armée de l'Air, de la Marine ou de l'armée de Terre, d'acquérir une véritable crédibilité professionnelle et humaine.

L'école est ouverte vers l'international et accueille des élèves et stagiaires étrangers qui peuvent être intégrés dans les promotions des élèves sous-officiers français. Par ailleurs,



L'EFSOAA sait offrir des stages particuliers à certaines armées étrangères en fonction de leurs demandes.

L'EFSOAA abrite également le **centre expert de la formation pédagogique** en charge, en particulier, de la formation pédagogique de l'ensemble des instructeurs de l'armée de l'Air, de la conception des aides pédagogiques informatisées et de l'enseignement à distance.



Les escadrons de l'EFSOAA

→ L'escadron de la formation militaire (EFM)

C'est au sein de cet escadron que sont développées les qualités physiques, militaires et morales des élèves.

- Il a pour mission de faciliter leur intégration au sein de l'institution militaire en exigeant le respect des règles fondamentales de la vie en collectivité, de les responsabiliser et de leur inculquer les valeurs militaires telles que l'abnégation, le courage, la loyauté, mais également la discipline, le respect de la hiérarchie et le sens de l'honneur. L'enseignement dispensé, pendant quatre mois où se succèdent exercices de terrains, marches, entraînement au combat, permet notamment d'acquérir les connaissances de base des techniques de protection défense et de développer l'esprit d'équipe.

Bref historique de l'EFSOAA

L'école des apprentis mécaniciens de l'armée de l'Air est créée le 1^{er} août 1933 et s'installe sur le site de Rochefort-Soubise. Dispersée en 1940 en raison de la guerre, elle est regroupée de nouveau à Rochefort à partir de 1945, puis fait mouvement sur le tout nouveau site de Rochefort Saint-Agnant en 1978. Suite à la fermeture de la base aérienne 726 de Nîmes, la formation militaire des sous-officiers est transférée à Rochefort le 1^{er} juillet 1996. En septembre 1998, devenue le pôle unique de formation des sous-officiers de l'armée de l'air, l'école prend la dénomination «d'école de formation des sous-officiers de l'armée de l'Air». L'EFSOAA accueille les élèves mécaniciens de l'aéronautique navale à partir de 2002. En septembre 2006, le commandement des écoles de l'armée de l'air étant dissous, le commandement des écoles des sous-officiers et des militaires du rang de l'armée de l'Air est confié au Général commandant l'EFSOAA, et son état-major est implanté sur le site de Rochefort. Enfin, en 2010, l'armée de terre rejoint l'EFSOAA pour assurer la formation de ses sous-officiers mécaniciens de l'aviation légère de l'armée de Terre.



Deux autres escadrons forment aux spécialités des métiers de l'aéronautique :

→ L'escadron de la formation aérienne des spécialités sol (EFASS)

au sein duquel les instructeurs conçoivent et dispensent les formations dans les domaines suivants :

- le soutien opérationnel infrastructure ;
- le soutien logistique ;
- les systèmes de communication, de navigation et de surveillance ;
- les systèmes et supports de télécommunication ;
- l'administration des systèmes d'information et de communication.

Cet escadron assure également les formations transverses comme la formation à la langue anglaise ou la formation au commandement des sous-officiers supérieurs.

→ L'escadron de la formation à la maintenance aéronautique de la Défense (EFMAD)

Il forme les spécialistes en maintenance aéronautique pour les spécialités vecteur-porteur, avionique, armement opérationnel et structure aéronef.

En partenariat depuis plus de dix ans avec la marine, l'EFMAD réalise également des formations techniques au profit du personnel civil du Service industriel de l'aéronautique et accueille depuis septembre 2010, la formation de base des techniciens de l'aviation légère de l'armée de terre. L'EFSOAA forme ainsi les sous-officiers mécaniciens de spécialités aéronautiques des trois armées et de la gendarmerie.



École de formation des sous-officiers de l'armée de l'Air

Base aérienne 721
17133 Rochefort Air
Tél. **05 46 88 82 21**
Fax 05 46 88 81 57

Courriel : esom.cem-sec.fct@intradef.gouv.fr
www.efsoaa.air.defense.gouv.fr

Base de défense Rochefort-Cognac (BdD RSC)

La Base de défense Rochefort-Cognac (BdD RSC) a été créée le 1^{er} janvier 2011. Implantée à Rochefort sur le site de la base aérienne 721 « Adjudant Génot », sa mission est de soutenir toutes les formations et organismes du ministère de la défense qui lui sont rattachées. Sa zone de responsabilité géographique s'étend sur toute la Charente-Maritime et une partie de la Charente (Cognac).

Le commandant de la BdD RSC relève du commandement interarmées du soutien (COMIAS). A ce titre, il est responsable de l'administration générale et du soutien délivré par le groupement de soutien de la base de défense (GSBdD) et assure la coordination locale des soutiens spécialisés (santé, systèmes d'information et de communication, infrastructure, action sociale, aumônerie, ...).

Les bases de défense ont été créées dans le but de rationaliser et de mutualiser les fonctions d'administration générale et de soutien commun, afin de générer des économies conséquentes de fonctionnement et de permettre aux unités et formations soutenues de se concentrer sur leur cœur de métier.

Le GSBdD met en œuvre les directives du commandant de la BdD. Pour assurer un service de proximité mais aussi pour maintenir le lien avec les unités soutenues, le GSBdD dispose de deux antennes au sein des bases aériennes 722 de Saintes et 709 de Cognac ainsi qu'une à La Rochelle.

La BdD englobe 6 000 administrés (civils et militaires confondus) soutenus par les moyens du GSBdD et ses différents services :

Le personnel de la BdD arme également le cercle mixte interarmées de Rochefort. Il propose, au profit des ayants droits de la Défense, des prestations d'hôtellerie, de restauration et événementielles (colloques, séminaires, mariages, baptêmes, expositions, ...).

Service Administration du Personnel (SAP)

- Administration des ressources humaines et de la solde (militaires d'active, de réserve et civils),
- Actes techniques de chancellerie.



Service achats finances (SAF)

- Achats,
- Gestion du budget,
- Administration des déplacements,
- Suivi des marchés.

Service soutien vie (SSV)

- Environnement garnison, accueil, logement, restauration,
- Loisirs, hôtellerie.

Service soutiens communs (SSC)

- Transport local et national,
- Maintenance des matériels,
- Infrastructure,
- Gestion des matériels d'habillement, couchage, campement et ameublement.



Base de défense de Rochefort-Cognac

Base aérienne 721
17133 Rochefort Air
Tél. **05 46 88 82 19**
Fax 05 46 88 81 78

Courriel : ba721.sec.fct@intradef.gouv.fr

Principales formations soutenues par la BdD RSC :

- le commandement de la BdD et du GSBdD,
- la base aérienne 721 de Rochefort,
- l'école de formation des sous officiers de l'Air (EFSOAA),
- l'état-major des écoles de sous officiers et militaire techniciens de l'air de l'armée de l'air (EM-ESOMAA),
- la base aérienne 722 / école d'enseignement technique de l'armée de l'air (EETAA) de Saintes,
- la base aérienne 709 de Cognac,
- la sous-direction des pensions à La Rochelle,
- le détachement de service public 35F à La Rochelle,
- le détachement de transit Atlantique du 519^e GTM à La Rochelle,
- les centres d'informations et de recrutement des forces armées (CIRFA),
- les unités de la gendarmerie maritime à La Rochelle, ...



Comment me loger ?

Le bureau logement de la BdD RSC dispose d'un parc immobilier important et travaille en liaison constante avec les interlocuteurs des secteurs privé et public (agences, propriétaires privés, SNI, offices HLM, journaux locaux ...). Il vous accueille, avec le point accueil - information de la BdD, en permanence dans ses locaux sur la base aérienne 721 et dans ses permanences à La Rochelle et à Saintes.

Rochefort sur la BA 721

Bâtiment 6201 (10 sur le plan de la base)

Tél. **05 46 88 81 04 - 05 46 88 65 81**
05 46 88 82 50 - 05 46 88 82 68
05 46 88 82 85

Lundi, mardi, mercredi et jeudi :
8h00 - 12h00 - 13h30 - 17h00
Vendredi :
8h15 - 12h00 - 13h30 - 15h00

La Rochelle au Quartier Beauregard

Bâtiment 40 (RdC mess)

Tél. **05 16 51 45 21**

Mardi : 8h45 - 12h00
Jeudi : 13h30 - 16h30 (PAI)

Saintes, sur la BA 722 - EETAA

bâtiment PC 1 - pièce 8

Tél. **05 46 95 71 24**

Mardi : 9h00 - 11h30 (hors plan de mutation)
Mardi : 9h00 - 12h00 - 13h00 - 16h00 (pendant plan de mutation)

Centre médical des armées de Rochefort



La mission prioritaire du service de santé des armées (SSA) est le soutien médical des forces armées en toutes circonstances ainsi que celui de la communauté de la Défense avant, pendant et après l'engagement des forces, sur le territoire national comme sur les théâtres d'opérations.

Dans ce cadre, le centre médical des armées (CMA) de Rochefort assure le soutien médical de proximité des personnels de la base de défense Rochefort-Cognac. Dans ce cadre, il est chargé de :

- contrôler et suivre l'état de santé des militaires (surveillances spécifiques, poursuite des traitements, évaluation des séquelles...),
- s'assurer de leur aptitude pour les opérations par leur mise et leur maintien en condition physique et mentale (sélection, aptitude, vaccinations, soins, protection, éducation sanitaire...).

En outre, il soigne également les anciens combattants, les militaires retraités et les membres des familles des militaires.

Pour se faire, le CMA de Rochefort dispose d'une portion centrale sur la base aérienne 721 à Rochefort et de deux antennes médicales sur les bases aériennes 709 à Cognac et 722 à Saintes.



Centre médical des armées de Rochefort

Base aérienne 721
17133 Rochefort Air
Tél. **05 46 88 80 54**

Antenne médicale de Cognac

Base aérienne 709
1, route de Barbezieux
16109 Cognac Air
Tél. **05 45 32 63 63**

Antenne médicale de Saintes

BA 722 - EETAA
17136 Saintes Air
Tél. **05 46 95 85 70**
05 46 95 85 71

Unité de soutien de l'infrastructure de la défense de Rochefort

Faisant partie du service d'infrastructure de la défense (SID), organisme du secrétariat général pour l'administration, l'USID est chargée de la maintenance de l'infrastructure et de la gestion technique du patrimoine pour l'ensemble de la base de défense de Rochefort-Cognac (BdD RSC). Fonctionnellement, il est subordonné à l'établissement du service d'infrastructure de la défense (ESID) de Bordeaux.

Missions

Elle assure une mission d'assistance au commandement en matière d'infrastructure pour le compte du commandant de la BdD et des commandants d'organisme se trouvant dans son périmètre géographique. Dans le cadre de la maintenance des installations, elle :

- prépare la réunion de concertation annuelle en vue de définir les opérations de maintenance,
- suit l'ensemble des opérations,
- participe à l'élaboration du plan de charge des cellules régie infrastructure du GSBdD,
- procède aux achats de fournitures indispensables à leur activité.

Dans le cadre de la gestion technique du patrimoine, elle :

- assure la gestion, la conservation et la surveillance du domaine immobilier de la Défense,
- met à jour les données sur l'application G2D,
- procède aux actes domaniaux de sa compétence.

Dans le cadre de l'assistance au commandement, elle :

- est l'unique conseillère du Commandant de la BdD en matière d'infrastructure,
- participe à la préparation des programmes de travaux,
- élabore les différents documents en phase d'expression des besoins,
- participe à toutes les revues dans le cadre de la surveillance des installations.

Unité de soutien de l'infrastructure de la défense de Rochefort

Base Aérienne 721
17133 Rochefort Air
Tél. **05 46 88 84 63**



L'USID de Rochefort a vu le jour le 1^{er} janvier 2011. Sa portion centrale est implantée dans les locaux de l'ex SLI de Rochefort. Elle dispose de quatre antennes stationnées sur :

- la base aérienne 709 de Cognac,
- la base aérienne 721 de Rochefort,
- la base aérienne 722 de Saintes,
- la caserne Renaudin à La Rochelle.

Son activité s'étend sur le périmètre de la BdD RSC correspondant au département de la Charente-Maritime et partie du département de la Charente.

Effectifs

L'unité regroupe des agents du MEDDTL (ex SLI des bases aériennes), du personnel de l'armée de l'Air venant des anciens escadrons de soutien de l'infrastructure et de l'énergie 2D721 et 2D722, du personnel de l'armée de Terre, du SID et du personnel civil de la Défense. Le format actuel est de 31 personnes.

Organisation

Son organisation est conforme à l'organisation type d'une USID :

- une section assistance au commandement composée du secrétariat de l'unité et d'une cellule marchés,
- une section ingénierie de la maintenance, avec quatre antennes sur les sites des bases aériennes 709, 721, 722 et celle de la caserne Renaudin de La Rochelle,
- une section gestion technique du patrimoine qui dispose d'une cellule « gestion technique » et d'une cellule « domaine ».



Échelon social d'encadrement et de délivrance des prestations de Rochefort



Échelon social d'encadrement et de délivrance des prestations de Rochefort

Base aérienne 721
17133 Rochefort Air
Tél. **05 46 88 76 64**

Échelon social de proximité de Rochefort

Base aérienne 721
17133 Rochefort Air
Tél. **05 46 88 83 58**
05 46 88 83 59
05 46 88 83 60

Échelon social de proximité de Saintes

BA 722 - EETAA
17136 Saintes Air
Tél. **05 46 95 85 10**

Échelon social de proximité de La Rochelle

Caserne Aufrédi
17016 La Rochelle Cedex
Tél. **05 46 50 22 76**

L'action sociale de la Défense, complémentaire aux dispositifs de droit commun et interministériels, vise à améliorer les conditions de vie des personnels militaires et civils et de leurs familles, mais aussi des personnels retraités et anciens agents du ministère.

Les domaines d'intervention sont notamment :

- le soutien social (accompagnement, secours),
- le soutien familial,
- le soutien professionnel,
- les vacances.

Au niveau du département de la Charente-Maritime, l'action sociale de la défense est organisée comme suit :

- un échelon social d'encadrement et de délivrance des prestations (ESEP Rochefort), structure administrative dédiée à l'instruction et la liquidation des dossiers de prestations et chargés d'animer plusieurs équipes de personnels appartenant aux trois échelons sociaux de proximité (ESP) de la BdD de Rochefort-Cognac. C'est également le niveau d'expertise sociale du commandant de la BdD de Rochefort-Cognac ;
- trois échelons sociaux de proximité (ESP) chargés de soutenir tous les organismes de proximité du ministère de la Défense et de la gendarmerie nationale.



SGA
Secrétariat général pour l'administration



Détachement " systèmes d'information et de communication " (SIC) de Rochefort

Le détachement SIC de Rochefort est rattaché fonctionnellement et organiquement au CIRISI Cognac. Il travaille de manière autonome vis-à-vis du CIRISI pour les interventions et installations mineures au profit des organismes de Rochefort et de La Rochelle.

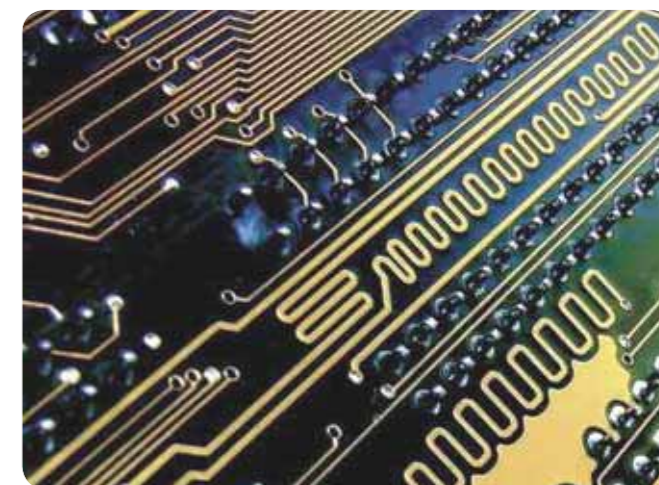
Il assure la gestion et le soutien de certains équipements constituant les moyens de communication et des services de communication et de desserte associés. Il intervient, par téléaction ou par intervention sur site, pour assurer la remise en ordre de marche des éléments défectueux. Par ailleurs, il assure :

- le suivi et la résolution des incidents déclarés (dans une phase transitoire),
- la supervision et la gestion des réseaux (dans une phase transitoire),
- la supervision des chaînes de liaison et des moyens de desserte (dans une phase transitoire),
- la résolution des incidents survenant sur les éléments dont elles ont la responsabilité,
- la gestion des différents services SIC mis en œuvre par la DIRISI,
- la réalisation des opérations d'assistance et d'intervention sur les éléments SC, SI et réseaux locaux de sa zone de responsabilité.



Il est composé de trois sections :

- interventions,
- sécurité des SIC,
- coordination logistique et qualité.

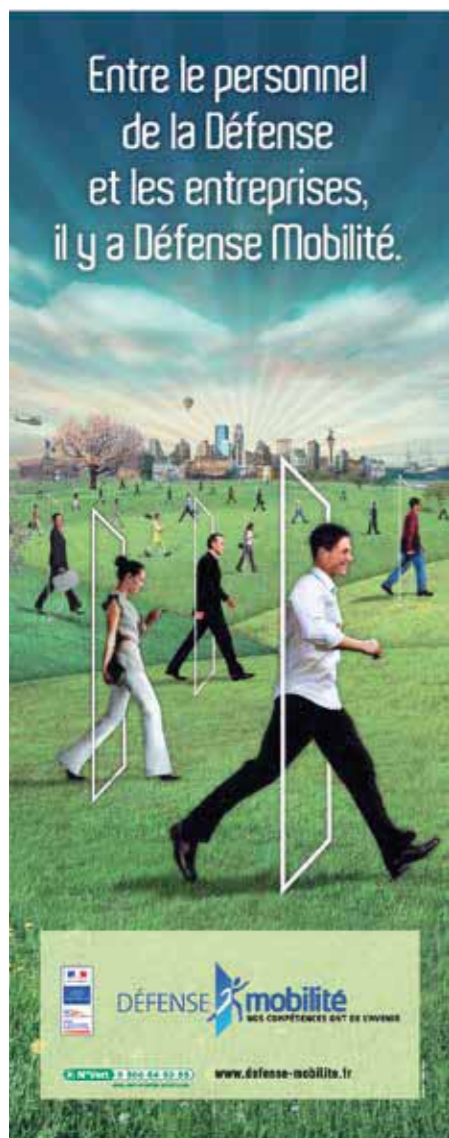


Détachement SIC de Rochefort

Base aérienne 721
17133 Rochefort Air
Tél. **05 46 88 80 06**



Antenne Défense mobilité de Rochefort



L'antenne Défense mobilité accompagne le personnel ressortissant du ministère de la Défense et les conjoints dans leur démarche de transition professionnelle. Les candidats bénéficient d'un processus d'accompagnement individuel et personnalisé, dans la perspective de la poursuite de leur carrière dans le civil. L'aide est proposée selon un principe d'équité, quels que soient le statut et l'armée d'appartenance.

L'accompagnement se fait autour de quatre axes :

- information,
- orientation,
- formation,
- placement.

Un accompagnement individuel et personnalisé

Les candidats – militaires en reconversion, personnel civil en reclassement professionnel hors des fonctions publiques, conjoints d'un personnel de la Défense ou de la gendarmerie – bénéficient d'une offre de service élaborée selon les spécificités de leur profil :

- bilan de compétences,
- élaboration d'un projet professionnel et personnel,
- accompagnement individuel ou collectif vers l'emploi coordonné par un conseiller référent,
- mise en relation avec les entreprises et accompagnement jusqu'à l'intégration dans un nouvel emploi,
- placement.



Défense mobilité a lancé une campagne nationale de communication interne et externe, ayant pour but de mieux se faire connaître, aussi bien par les candidats militaires en position de transition professionnelle que par les employeurs civils, publics et privés.

Les objectifs qui en découlent sont :

- faire connaître plus largement Défense mobilité au sein des trois armées et des formations rattachées et créer un réflexe auprès des futurs partants et bénéficiaires,
- asseoir la légitimité et la capacité de Défense mobilité, une institution militaire, à accompagner les futurs partants pour le monde professionnel civil,
- installer Défense mobilité dans l'esprit des employeurs, afin qu'ils identifient son offre de service et reconnaissent l'agence comme faisant partie des acteurs de l'emploi.

Antenne Défense mobilité de Rochefort

Base aérienne 721
17133 Rochefort Air
Tél. **05 46 88 80 82**
ou N° **vert 0800 64 50 85** (gratuit depuis un poste fixe)
www.defense-mobilite.fr

Antenne du service historique de la défense de Rochefort (SHD)

Missions

Le service historique de la défense (SHD) à Rochefort concentre une part importante de la mémoire de la marine de guerre française, dont le port et l'arsenal de Rochefort constituèrent une pièce maîtresse de la fin du 17^e siècle jusqu'au début du 20^e siècle.

Il a la charge de la collecte, de la conservation, du classement, de la communication et de la valorisation du patrimoine écrit de la marine de la façade atlantique pour la partie du littoral comprise entre la Vendée et la frontière espagnole.

L'antenne SHD de Rochefort mène en particulier de nombreuses actions en partenariat avec les autres institutions en charge de la mise en valeur du riche patrimoine maritime rochefortais : Corderie royale, Musée de la Marine, maison Pierre Loti... Elle soutient aussi le développement de la recherche en histoire maritime, dans le cadre de collaborations avec les universités de La Rochelle et de Poitiers.



Antenne du service historique de la défense

Caserne Martrou
4, rue du port
17300 Rochefort
Tél. **05 46 87 74 90**



Accueil du public

Installée dans l'ancienne caserne des équipages de la Flotte construite sous le Second Empire, l'antenne SHD de Rochefort dispose d'une salle de lecture, de salles d'expositions et d'une salle de conférence.

Fonds et collections

Le SHD Rochefort conserve environ 7 kilomètres linéaires de documents d'archives, parmi lesquels quelques fonds particulièrement remarquables :

- l'intendance de la marine de Rochefort (série E) regroupe toute la correspondance échangée sous l'Ancien Régime entre l'administration centrale de la marine et la marine en charge du Ponant,
- le service de santé de la marine (série F) comprend en particulier les documents produits par l'hôpital de la Marine de Rochefort, qui abrita la première école de médecine navale au monde,
- le fonds de la direction locale des constructions navales (série G) regroupe plusieurs milliers de plans de navires depuis le 18^e siècle et quelques milliers de plaques de verres représentant la ville et l'arsenal de Rochefort au 19^e siècle,
- le fonds de la direction locale des travaux maritimes (série K) contient plus de 5 000 plans antérieurs à 1945, principalement des bâtiments composant l'arsenal de Rochefort et des forts protégeant la rade de l'île d'Aix, dont le Fort-Boyard,
- le fonds de la justice maritime (série O) conserve les documents relatifs au bague de Rochefort (1766-1852), dont les registres matricules des forçats et les pièces,
- le fonds de l'inscription maritime, pour les quartiers situés de la Vendée à la frontière espagnole (série P) contient les matricules des gens de mer, les rôles d'armement et de désarmement des navires du commerce, de pêche, de plaisance...



Garnison de Saintes

Longtemps chef-lieu du département de la Charente-Maritime, la ville de Saintes fut aussi ville de garnison et a accueilli différents régiments dont le plus célèbre demeure le 6^e régiment d'infanterie.

Depuis 1949, la ville est devenue une garnison de l'armée de l'Air. Une de ses écoles, l'école d'enseignement technique de l'armée de l'air (EETAA) y est implantée.



J'arrive à Saintes, comment me loger ?

Le bureau logement de la Bdd RSC vous accueille, avec le point accueil - information de la Bdd, dans sa permanence à Saintes, sur la BA 722/EETAA :

Bâtiment PC 1 – pièce 8

Tél. **05 46 95 71 24**

Mardi : 9h00 - 11h30 (hors plan de mutation)

Mardi : 9h00 - 12h00 - 13h00 - 16h00 (pendant plan de mutation)



Base aérienne 722 « Capitaine Raffin »

L'armée de l'Air est présente à Saintes depuis 1945, date à laquelle une école de conducteurs et mécaniciens auto s'est installée dans le cadre des anciennes usines HISPANO-SUIZA, construites en 1938.

En avril 1949, la base aérienne 722 est créée et reçoit pour mission d'accueillir une annexe de l'école de Rochefort. Progressivement, les ateliers qui avaient servi en 1939-1940 aux chaînes de montage des canons de 20 mm armant nos avions MORANE 405, 406 et DEWOITINE 520 sont adaptés aux besoins spécifiques de l'instruction des élèves.

En 1961, tous les apprentis mécaniciens de l'armée de l'air s'y retrouvent pour suivre deux années d'instruction, les préparant à l'école de spécialisation de Rochefort.

En 1962, la nouvelle école de Saines reçoit son drapeau du chef d'état-major de l'armée de l'air. Le 6 avril 1978, il est décoré de la médaille de l'Aéronautique pour services rendus à l'armée de l'air pour la formation de plus de 40 000 élèves dont nombre d'entre eux sont tombés au champ d'honneur. Le 1er juillet 1990, la BA 722 devient « École d'Enseignement Technique de l'Armée de l'Air n°722 »

Fin 1996, avec la professionnalisation, elle accueille le centre de formation des militaires techniciens de l'Air (CFMTA 00.325), qui devient le 1^{er} juillet 2001 centre de formation militaire élémentaires (CFME) nouvelle unité du commandement des écoles de l'armée de l'Air.



En 1963, la BA 722 prend le nom de « Capitaine RAFFIN » en hommage à un ancien élève tombé en Indochine en service aérien commandé.



École d'enseignement technique de l'armée de l'Air (EETAA)



Depuis 1949, l'armée de l'Air assure de multiples formations sur la base aérienne 722 (BA 722), école d'enseignement technique de l'armée de l'Air (EETAA).

La BA 722 - EETAA permet aux jeunes populations en formation de se structurer pour tenir leur rôle au sein de l'armée de l'Air et pouvoir y développer leur potentialité. En outre, elle anime des journées de la défense et de la citoyenneté (JDC) pour environ 2 000 jeunes de la région par an.

La BA 722, 3 unités, 3 missions :

- le cours d'enseignement technique de l'armée de l'Air (CETAA) chargé de la formation scolaire de 180 élèves techniciens par an,
- le centre de formation militaire élémentaire (CFME) assure la formation militaire de 2400 stagiaires par an,
- le centre militaire de planeurs (CMP) initié à la 3^e dimension, sensibilise à la sécurité des vols et réalise environ 1000 vols d'initiation.



Base aérienne 722 - EETAA

Route de Bordeaux
17136 Saintes Air
Tél. **05 46 95 85 04**
Fax 05 46 95 85 80
Courriel : srp.eetaa722@gmail.com
www.eetaa722.air.defense.gouv.fr



Le cours d'enseignement technique de l'armée de l'Air (CETAA).

Il intègre tous les ans, sur dossier ou concours, une promotion de 180 jeunes, âgés de 16 à 18 ans. Ces élèves techniciens aussi appelés « Arpètes » sont militaires ; leur engagement pour une scolarité gratuite et rémunérée pendant deux années en internat (classes de première et terminale) est suivi par un autre engagement à servir l'armée de l'air les cinq années suivantes.

Des salles de cours et des hangars dédiés aux travaux pratiques (sur Epsilon, Mirage) permettent au CETAA de dispenser quatre cursus des filières générale, technique ou professionnelle, associés à une formation militaire :

- les baccalauréats de sciences option sciences de l'ingénieur (S-SI) et sciences et technologies de l'industrie et du développement durable option systèmes d'information et numérique (STI2D-SIN),
- depuis 2010, le baccalauréat professionnel aéronautique option mécanicien systèmes cellule (pro-MS),
- depuis 2012, le certificat d'aptitude professionnelle option électricien systèmes d'aéronefs.

Ces deux derniers cursus comprennent des périodes de formation en milieu professionnel : 16 semaines (Bac pro MSC) ou 12 semaines (CAP ESA) pendant lesquelles les élèves techniciens pratiquent leur futur métier dans les escadrons de soutien technique aéronautique des bases aériennes.

Les titulaires d'un bac S-SI, STI-2D ou Pro MSC sont promus au grade de sergent et accèdent aux écoles de spécialisation. Les titulaires du CAP ESA sont mutés sur une base de l'armée de l'air et servent en qualité de militaire du rang.

L'orientation dans une spécialité technique répond aux besoins de l'armée de l'Air en mécanicien aéronef, radar et télécommunications, électronicien, etc.

L'enseignement scolaire est emprunt des valeurs et de l'éthique de l'institution militaire afin de permettre une entrée rapide dans la vie professionnelle et la prise de responsabilités nécessaires à l'accomplissement du métier des armes.



Le centre de formation militaire élémentaire (CFME)

La mission première du CFME est d'apporter une éducation militaire et civique à des jeunes adultes issus de milieu social et de parcours scolaires variés. Ils sont âgés de 17 à 25 ans lorsqu'ils s'engagent sur une des bases aérienne de France. Ils sont recrutés à partir du niveau 3^e.

Dans ce cadre, il assure:

- la formation militaire élémentaire de tous les militaires du rang recrutés dans l'armée de l'air (élèves techniciens inscrits en CAP, militaires techniciens de l'Air (MTA), volontaires militaires du rang (VMR) et des volontaires du service de santé des armées (VSSA),
- la formation militaire complémentaire dédiée au management à l'attention des MTA promu au grade de caporal-chef.

Le CFME a diversifié ses formations pour répondre aux besoins de l'armée de l'Air. Il assure aujourd'hui :

- formation à la protection Vigipirate de l'ensemble du personnel de l'armée de l'Air (tous grades confondus) désigné pour cette mission. A l'issue de ce stage le personnel maîtrise son armement et sait contrôler et gérer les situations rencontrées sur les sites de patrouille,
- la formation du personnel de la réserve :
 - la période militaire d'instruction et de perfectionnement à la Défense nationale (PMIP-DN) qui s'inscrit dans le plan égalité des chances,
 - la formation militaire initiale du réserviste (FMIR) qui s'effectue sur deux périodes rémunérées, l'instruction et l'adaptation en unité.



Le centre militaire de planeurs (CMP)

Le CMP dispose de 2 avions et 16 planeurs. Les élèves techniciens et les militaires techniciens de l'Air de la base de Saintes, mais aussi les élèves sous-officiers de la base de Rochefort et les élèves pilotes de la base de Cognac pratiquent le vol à voile, la découverte de la 3^e dimension et la sensibilisation à la sécurité des vols.

Le CMP assure 1 000 vols d'initiation par an et enregistre 20 000 mouvements par an. Les pistes sont parfois mises à disposition d'autres activités aéronautiques. Ainsi, la BA 722 reçoit des clubs d'aéromodélisme pour des entraînements ou des concours, l'équipe de France de voltige de la fédération française aéronautique, l'équipe « Cartouche dorée » de la base aérienne 709 de Cognac.



Centre d'information et de recrutement des forces armées (CIRFA) • bureau Terre

Implantation

Le centre d'information des forces armées bureau Terre est implanté au cœur de La Rochelle, place de VERDUN.



Mission

Le CIRFA informe les candidats à l'engagement, recrute les volontaires en fonction de l'âge et du niveau scolaire, de 17 ans à 29 ans et du niveau troisième à BAC+5.



Cadre d'action

Les conseillers en recrutement de Charente-Maritime prospectent sur quatre secteurs :

- secteur A : La Rochelle et sa communauté d'agglomérations,
- secteur B : Rochefort, Saint-Jean-d'Angély et Surgères,
- secteur C : Royan, Marennes et l'île d'Oléron,
- secteur D : Saintes et Jonzac.

- CIRFA
- Bureau Terre de La Rochelle
- Place de Verdun
- 17022 La Rochelle Cedex 1
- Tél. 05 46 50 42 00
- Fax 05 46 50 42 09
- Courriel : cirfa.larochelle@terre-net.defense.gouv.fr
- www.sengager.fr

La Rochelle

au CIRFA, place de Verdun
Lundi au Jeudi : 8h00 - 12h00 - 13h30 - 17h30
Vendredi : 8h00 - 12h00 - 13h30 - 16h30

Rochefort

le 1^{er} mercredi du mois à la maison de l'emploi
9h00 - 12h00 - 13h30 - 16h00

le 3^e mercredi du mois au CIO
9h00 - 12h00

le 4^e mercredi du mois au CIO
9h00 - 12h00 - 13h30 - 16h00

Saint-Jean-d'Angély

le 2^e mercredi du mois à la mission locale
9h00 - 12h00 - 13h30 - 16h00

Surgères

le 3^e mercredi du mois à la maison de l'emploi
14h00 à 16h00

Royan

le 1^{er}, 2^e et 4^e mercredi du mois
à la maison des associations
10h00 - 14h00

le 1^{er} et 4^e mercredi du mois à la mission locale
14h00 - 16h00

le 2^e mercredi du mois à la maison des associations
14h00 - 16h00

Marennes

le 3^e mercredi du mois à la maison des associations
9h30 à 12h30

Saint-Pierre d'Oléron

à la salle Marceau le 3^e mercredi du mois
13h30 à 15h30

Saintes

tous les mercredis à la mission locale
9h30 à 12h00 - 13h30 à 16h00

Jonzac

le 2^e mercredi du mois au CIO
13h30 - 16h00

Permanences

Centre d'information et de recrutement des forces armées (CIRFA) • bureau Marine



La Marine offre chaque année la possibilité à des jeunes garçons et filles âgés de 17 à 26 ans, diplômés ou non, d'exercer un premier métier après avoir été formés au sein de ses écoles.

Les domaines professionnels proposés sont nombreux :

- techniques maritimes,
- télécommunications,
- mécanique,
- sécurité et protection,
- électronique,
- restauration,
- électrotechnique,
- administration,
- etc.

Compte tenu de la diversité des offres, de la variété des métiers exercés, de la multiplicité des filières et de l'étalement des recrutements tout au long de l'année, il existe une opportunité d'emploi qui répondra à vos aspirations et à vos capacités.



CIRFA
Bureau Marine de La Rochelle

27, quai de Marans
17000 La Rochelle

Tél. **05 46 28 23 28**

Fax 05 46 28 23 32

Courriel : cirfa.larochelle@marine.defense.gouv.fr

www.etremarin.fr



Centre d'information et de recrutement des forces armées (CIRFA) • bureau Air

Le bureau de recrutement de l'armée de l'Air de Poitiers intervient sur l'ensemble de la région Poitou-Charentes. Nos conseillers informent, renseignent et orientent les candidats à l'engagement.

Vous pouvez nous rencontrer :

Poitiers, dans nos locaux

- du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30
- sur rendez vous à l'une de nos permanences (CIO, Mission locale) :

La Rochelle, Rochefort, Royan

sur prise de rendez-vous au 05 46 88 83 25

Saintes

sur prise de rendez-vous au 05 46 95 85 28

- dans votre établissement scolaire lors des forums métiers et orientation
- sur les salons étudiants, forums emplois, meeting aériens, ...
- sur internet.



CIRFA
Bureau air de Poitiers

164, avenue de la Libération
BP 661 - 86023 Poitiers cedex

Tél. **05 49 88 68 15**

Fax 05 49 41 73 07

Courriel : cirfa.poitiers@recrutement.air.defense.gouv.fr

Antenne recrutement Rochefort

Tél. **05 46 88 83 25**

Antenne recrutement Saintes

Tél. **05 46 95 85 28**

www.air-touteunearmees.fr



Les Sémaphores de Charente-Maritime

Le mot sémaphore vient du grec « SEMA » signe et « PHOROS » qui porte. Il désigne « un poste de signalisation établi sur une côte pour communiquer par signaux optiques avec les navires en vue ».



Missions militaires

- assurer la présence de la marine nationale en certains points de la côte.
- surveiller l'espace maritime, terrestre et aérien : surveillance de la zone qui leur a été attribuée.
- assurer un service de transmissions : écoute de fréquences civiles et militaires.
- informer les commandements opérationnel et organique.
- réguler et surveiller le trafic maritime : signaler à l'autorité maritime toute infraction à la réglementation relative à la navigation, à la pêche ...

Missions de service public

Sauvegarde de la vie humaine (en liaison avec les centres régionaux opérationnels de surveillance et de sauvetage) :

- surveillance du plan d'eau
- écoute des fréquences de détresse
- diffusion de toute information relative à la sécurité de la vie humaine
- signalisation des avis de coups de vents et tempête
- participation aux opérations de sauvetage en mer.
- surveillance de l'espace terrestre (feu de forêt) .
- observations météorologiques au profit de la marine nationale et de Météo France : les sémaphores reçoivent les bulletins météorologiques des prévisions qu'ils communiquent aux bâtiments civils et militaires sur demande et aux usagers (en radiophonie).
- concours aux tâches des autres administrations (Douanes, Affaires Maritimes, Gendarmerie, Mairie ...) dans le cadre de la coordination de l'action de l'état en mer exercée par le Préfet Maritime (police des pêches, surveillance des zones interdites de mouillage, des sites archéologiques, zones de tirs, zone de pétardements, du balisage de jour et de nuit).
- prévention des pollutions maritimes accidentelles.

Fonctionnement

Actuellement les sémaphores sont classés en trois groupes selon leur situation géographique et l'importance des missions qu'ils assurent :

Les vigies armées par 10 personnes assurent une veille permanente à l'entrée des ports militaires.

Les sémaphores de 1^{re} catégorie ou permanents, fonctionnent avec 9 personnes et assurent une veille permanente en des endroits remarquable de la côte ou dangereux pour la navigation ainsi qu'à l'entrée des ports de commerce d'intérêt majeur (PCIM).

Les sémaphores de 2^e catégorie ou intermittents répartis le long de la côte pour obtenir une surveillance continue avec le reste de la chaîne sémaphorique, assurent avec un équipage de 5 personnes, une veille du lever au coucher du soleil.



Sémaphore CHASSIRON

17650 Saint-Denis d'Oléron
Tél. **05 46 47 85 43**

Sémaphore Les Baleines

17590 Saint-Clément des Baleines
Tél. **05 46 29 42 06**

Groupement de gendarmerie départementale

D'un effectif global de 709 militaires et civils, le groupement est réparti sur tout le département avec :

- un état-major et des services au chef-lieu du département, à La Rochelle,
- cinq compagnies implantées dans les chefs-lieux d'arrondissement :
La Rochelle Rochefort-Sur-Mer
Saintes Saint-Jean d'Angely
Jonzac
- un escadron départemental de sécurité routière ayant compétence sur l'ensemble du réseau routier et autoroutier,
- deux brigades nautiques à La Rochelle et Royan,
- une brigade départementale de renseignements et d'investigations judiciaires à La Rochelle.



D'autres unités de gendarmerie implantées dans le département ne dépendent pas organiquement du groupement de gendarmerie départementale :

- le commandement des écoles de la gendarmerie nationale et l'école de gendarmerie de Rochefort,
- les brigades de gendarmerie de l'air stationnées à Saint-Agnant et à Saintes,
- deux unités de gendarmerie maritime à La Rochelle.

La gendarmerie est chargée de veiller à la sécurité publique, de maintenir l'ordre et d'exécuter les lois. Cela se traduit pour le groupement de la Charente-Maritime par des missions de police :

- administrative (surveillance, actions préventives),
- judiciaire (constatations des infractions, rassemblement des preuves et recherches des auteurs),
- militaire (code de justice militaire).

La Charente-Maritime est un département touristique qui connaît un flux important de population sur la façade maritime pendant la saison estivale. Le groupement renforce alors ses moyens par des militaires de la gendarmerie provenant d'unités extérieures et des écoles.

La gendarmerie nationale, l'une des plus vieilles institutions militaires au monde est l'héritière des « maréchaussées de France », depuis 1720. Son organisation territoriale en fait une force de proximité bien adaptée pour répondre aux besoins de protection exprimés par la population.

A l'intérieur de ces unités, existent des moyens spécialisés :

- 5 brigades de recherche,
- 5 pelotons de surveillance et d'intervention de la gendarmerie,
- 1 groupe d'investigation cynophile implanté à Rochefort et 2 équipes cynophiles, une à La Rochelle, l'autre à Saint-Jean-d'Angély.

C'est au total 57 brigades et pelotons qui sont disséminés sur le territoire du département.

Groupement de gendarmerie départementale

121, rue des Gonthières
17021 La Rochelle cedex

Tél. **05 46 00 50 99**

Courriel : ggd17.sec@wanadoo.fr



Commandement des écoles de la gendarmerie nationale (CEGN)



Créé en 1959, l'état-major du commandement des écoles de la gendarmerie nationale est implanté, depuis 2004, à Rochefort-sur-Mer (Charente-Maritime) sur l'emprise de l'ancien hôtel de la Marine rebaptisé depuis, hôtel de commandement.

Le CEGN, placé sous l'autorité d'un officier général, est un grand commandement qui relève directement du Directeur général de la gendarmerie nationale (DGGN).



Le CEGN, qui anime et coordonne l'action de 20 établissements, écoles de formation et centres d'instruction répartis sur 15 sites métropolitains, a pour missions principales :

- de mettre en œuvre la politique de formation décidée par le directeur général,
- d'assurer les actions de formation initiale au profit de tous les militaires d'active de la gendarmerie, qu'ils soient officiers, sous-officiers ou volontaires, ainsi que les actions de formation continue confiées aux organismes de formation spécialisée qui lui sont subordonnés, au profit de militaires préalablement sélectionnés,
- de suivre les évolutions pédagogiques innovantes et d'en développer les méthodes applicables pour l'ensemble des actions de formation conduites au sein de la gendarmerie,
- d'élaborer et de diffuser la documentation d'instruction à laquelle les militaires des unités opérationnelles et de soutien peuvent se référer, soit à l'occasion du service, soit lors de la préparation à certains concours ou examens internes,
- d'évaluer et de contrôler la qualité des formations dispensées.



Chaque année, près de 30 000 militaires de la gendarmerie ou fonctionnaires d'autres administrations, voire stagiaires étrangers, bénéficient d'une formation dans les écoles ou les centres. 290 actions de formations différentes y sont dispensées, allant de quelques jours à plusieurs mois (il faut, par exemple, 13 semaines pour former un gendarme-adjoint volontaire, deux ans pour un officier issu du recrutement universitaire, etc ...).

Commandement des écoles de la gendarmerie nationale

2, rue Toufaire
BP 90050
17302 Rochefort Cedex

www-org.gendarmerie.interieur.gouv.fr/cegn

École de gendarmerie de Rochefort



Riche de la diversité des personnels qui viennent y séjourner, l'école de gendarmerie de Rochefort est un carrefour où se croisent les militaires de l'arme en provenance de tous les horizons. Chacun y partage ainsi son patrimoine et sa culture, propres à son statut et à ses missions. L'école s'attache de la sorte à favoriser et entretenir l'esprit de cohésion qui anime tous les militaires de la gendarmerie, poursuivant l'unique et même objectif de SERVIR. Forte de ses 3 centres de formation :

- le centre national de formation au commandement (CNFC),
- le centre national de formation du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale (CNF-CSTAGN),
- le centre national de formation aux langues et à l'international de la gendarmerie (CNFLIG),

l'école de gendarmerie de Rochefort est avant tout l'école d'application de la gendarmerie dans les domaines du commandement, de l'international et du soutien opérationnel mais aussi de la formation initiale des élèves sous-officiers du CSTAGN et des élèves gendarmes adjoints volontaires de deux compagnies d'instruction. Chacun dans sa spécialité vient donc y forger les outils nécessaires à l'exercice de ses responsabilités dans ces trois principaux domaines de formation.



École de gendarmerie

Caserne Sous-lieutenant Aubry
Rond-point Albert Bignon
17308 Rochefort Cedex

Tél. 05 46 88 31 99

Fax 05 46 88 32 95

Courriel : eg.rochefort@gendarmerie.interieur.gouv.fr



École du commandement

L'école de gendarmerie de Rochefort assure tout d'abord la formation des cadres à leur responsabilité de chef, qu'il s'agisse des jeunes gradés de gendarmerie, toutes spécialités confondues, des commandants d'unités élémentaires de la gendarmerie départementale et des gendarmeries spécialisées, des gradés supérieurs de la gendarmerie mobile ou bien encore des chefs de service du corps de soutien.

École de l'international

C'est à Rochefort que les militaires de la gendarmerie sont formés aux multiples missions internationales conduites par l'institution au profit de l'Union Européenne, de l'ONU ou de l'OTAN. La formation aux langues étrangères participe naturellement de ce programme. Pas moins de 6 langues sont ainsi enseignées à l'école, dont le français au profit de stagiaires étrangers originaires de 121 pays.

École du soutien opérationnel

L'école de Rochefort dispense également des formations techniques, du niveau "technicien" à "chef de service", au profit des personnels du CSTAGN dans des domaines aussi variés que la gestion des ressources humaines, les affaires immobilières, la restauration ou bien encore les spécialités "auto-engins-blindés" et "armement"... autant de technicités indispensables au soutien opérationnel de la gendarmerie.

Brigades de gendarmerie maritime

Brigade de surveillance du littoral (BSL)



Il y a 10 unités de type BSL en Gendarmerie Maritime, du nord au sud : Boulogne, Caen, Cherbourg, Brest, Lorient, La Rochelle, Lège Cap ferret, Port la nouvelle, Marseille, Toulon.

La BSL de La Rochelle est subordonnée à la compagnie de gendarmerie maritime de Lorient. Elle même au groupement de gendarmerie maritime de l'Atlantique à Brest. Elle possède une compétence judiciaire sur la zone de défense ouest mais son secteur de travail est limité aux départements de la Charente-Maritime et de la Vendée. Elle est ainsi compétente sur la totalité des départements dans le ressort des tribunaux de grande instance de La Rochelle, Saintes, La Roche-sur-Yon, les Sables-d'Olonne.



Ses missions sont multiples :

- surveillance de la police des pêches depuis les lieux de pêche jusqu'aux lieux de consommation (navires de pêche en mer, sites de débarquement, criées, mareyeurs, transporteurs, étals de poissonnerie, grandes surfaces, marchés, restaurants),
- surveillance de toutes les activités de pêche en bateau, à pied et sous marine,
- surveillance de la navigation professionnelle et de loisirs. (administrative, sécurité),
- enquête dans le domaine maritime (pollution, abordage, naufrage, règles de navigation, disparition en mer ...),
- mise à exécution des soit-transmis du Procureur de la république pour le suivi des procédures initiées par d'autres administrations,
- surveillance des sites de la marine Nationale (affectés et désaffectés).

La BSL de La Rochelle est composée de 8 sous officiers et de 2 gendarmes adjoints volontaires. Ils détiennent plusieurs spécialités : OPJ et APJ, motocycliste, pilote embarcation gendarmerie, police des pêches, transport maritime, technicien investigations criminelles de proximité.

Elle possède :

- 1 embarcation pneumatique de 6 m 50 motorisée 115 cv sur remorque routière
- 1 véhicule type 4 x 4 pour tracteur moyen nautique
- 1 véhicule de liaison type break
- 3 motos routières YAMAHA 900 TDM et 2 motos TT YAMAHA 250 TTR

Brigade de surveillance du littoral

70, rue du Rempart des Voiliers
17000 La Rochelle

Tél. **05 46 51 45 65**

Vedette côtière de surveillance maritime (VCSM)

La Marine nationale a lancé, en 2000, le programme de construction de 24 vedettes côtières de surveillance maritime (VCSM) destinées à la gendarmerie maritime. Elles sont construites aux chantiers navals bordelais à l'Herbaudière, petit port de pêche de l'île de Noirmoutier. La VCSM Charente porte le numéro de coque P613. Elle a été admise au service actif le 29 juillet 2005. A signaler que la commune de Saint-Martin-de-Ré est sa ville marraine.

La VCSM Charente est subordonnée à la compagnie de gendarmerie maritime de Lorient. Elle même au groupement de gendarmerie maritime de l'Atlantique à Brest. Elle possède une compétence territoriale sur une partie des zones de défense ouest et sud-ouest et son secteur de travail est limité aux départements de la Gironde, de la Charente-Maritime et de la Vendée. Elle opère jusqu'à 20 nautiques des côtes françaises, sur 700 kilomètres de côtes, sur 5 îles (Aix, Noirmoutier, Oléron, Ré et Yeu), sur 3 rivières principales (la Sèvre Niortaise, la Charente, la Seudre), sur l'estuaire de la Gironde et sur le bassin d'Arcachon.

Concourant à la posture de sauvegarde maritime, les VCSM assurent essentiellement la surveillance continue et répressive de l'espace maritime français. Compétentes en matière de police des pêches et de la navigation tant professionnelle que de plaisance, les VCSM participent également aux missions de recherche et de sauvetage en mer. Leur implantation littorale permet également une surveillance des approches maritimes contribuant ainsi à la lutte contre les activités illicites en mer, le trafic de stupéfiants, l'immigration irrégulière et le terrorisme.

Son équipage est composé de 8 sous-officiers dont 5 OPJ (2 plongeurs), d'un gendarme adjoint volontaire et d'un personnel de la Marine nationale.

Vedette côtière de surveillance maritime P613 « CHARENTE »

70, rue du Rempart des Voiliers
17000 La Rochelle

Tél. **05 46 51 45 01**

Fax 05 46 51 45 08

Brigades de gendarmerie de l'Air de Rochefort (BGA 01.721) et de Saintes (BGA 01.722)

Les deux brigades de gendarmerie de l'Air (BGA) sont stationnées respectivement sur les bases aériennes 721 de Rochefort et 722 de Saintes. Elles sont subordonnées à la compagnie de gendarmerie de l'Air 03.106 de Bordeaux-Mérignac, elle-même subordonnée au groupement de gendarmerie de l'Air sud 09.513 dont l'état-major est également stationné à Bordeaux-Mérignac.

La gendarmerie de l'Air est une formation spécialisée de la gendarmerie nationale placée, pour emploi, auprès du chef d'état-major de l'armée de l'Air. Elle exerce les missions de police administrative, militaire et judiciaires sur les bases, installations et établissements de l'armée de l'Air. Elle détient une compétence exclusive en matière d'accidents d'aéronefs militaires.

Trois types de missions sont assignés à la gendarmerie de l'Air :

- la sûreté-protection du domaine « air » comprend la surveillance active des bases aériennes et leurs abords,
- le conseil aux autorités,
- les missions de police militaire, administrative et judiciaire sur le domaine « Air ».



Brigade de gendarmerie de l'air 01.721 de Rochefort

Base aérienne 721
17133 Rochefort Air

Brigade de gendarmerie de l'air 01.722 de Saintes

Route de Bordeaux
17136 Saintes Air

Centre d'information et de recrutement de la gendarmerie de Poitou-Charentes

Devenir GENDARME
Être acteur de sa vie...
pour celle des autres

www.lagendarmerierecrute.fr

INFORMATIONS RECRUTEMENT
0 820 220 221

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

www.lagendarmerierecrute.fr

Centre d'Information
et de Recrutement

5, rue Paul Guillon
86000 Poitiers

Tél. **05 49 61 66 66**

Fax 05 49 61 66 75

Courriel : gendarmerie@oleane.com

www.lagendarmerierecrute.fr



Le centre d'information et de recrutement est implanté au cœur de Poitiers (86) depuis 1999.

Son rayonnement régional a pour but de promouvoir l'image de la Gendarmerie dans le Poitou-Charentes, d'accueillir, renseigner et orienter les personnes susceptibles d'intégrer ses rangs.

Les interventions extérieures sont diverses et variées :

- Salons étudiants et lycéens
- Conférences dans les lycées
- Foires expositions
- Galeries marchandes
- Forums d'emploi

L'équipe est composée de huit personnels spécialement sensibilisés au recrutement.

Les bureaux sont ouverts du lundi après-midi au samedi de 9h à 18h30.

Nos permanences mensuelles d'information en Charente-Maritime :

LA ROCHELLE

Gendarmerie de LAGORD

2^e samedi : 14 h 30 • 17 h 30

Mission locale

90, rue de Bel-Air

4^e mercredi : 14 h • 17 h

SAINTES

Mission locale

15, rue Saint-Eutrope

1^{er} mercredi : 14 h • 17 h

ROCHEFORT

Mission locale

5, place Françoise Dorléac

3^e mercredi : 14 h • 17 h



Service départemental de l'office national des anciens combattants et victimes de guerres

Représentation départementale de l'office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONACVG), établissement public d'Etat doté de la personnalité civile et de l'autonomie financière, le service départemental de l'ONACVG est chargé, au niveau du département, sous l'autorité du Préfet, de veiller en toutes circonstances, sur les intérêts matériels et moraux de ses ressortissants, anciens combattants et victimes de guerre. A ce titre, il est l'intermédiaire entre les pouvoirs publics et les associations de ressortissants.

Attributions

Les statuts

Délivrance de divers titres : carte du combattant, carte de combattant volontaire de la résistance, carte de réfractaire, titre de personne contrainte au travail, titre de reconnaissance de la nation, carte d'invalidité, carte de veuve, attestations diverses pour décorations, instruction des retraites du combattants, attestations retraite mutualiste.

Action sociale

Matérielle et morale, secours, prêts sociaux, assistance administratifs, allocation différentielle de revenus pour les anciens combattants d'AFN, chômeurs de longue durée, aide spécifique aux Harkis, pupilles de la nation.

Promotion des valeurs morales liées au monde combattant

Information historique, participation aux cérémonies commémoratives, action de mémoire, concours scolaire de la résistance et de la déportation, bleuet de France, diplôme de porte-drapeau, décorations, démarche intergénérationnelle, écoute associative.



Mémoire et solidarité

Service départemental de l'office national
des anciens combattants et victimes de guerre

Cité administrative Duperré
Place des Cordeliers
17024 La Rochelle Cedex 1

Tél. **05 46 41 74 44**



Protocole de coopération défense-société

Entre d'une part

- **Le Général de corps d'armée Georges LADEVEZE**,
commandant la région terre Sud-Ouest et officier général
de zone de défense sud-ouest (COMRT/OGZDS),

Et, d'autre part

- **Monsieur Michel DOUBLET, sénateur-maire de Trizay**,
Président de l'association des Maires de la Charente-Maritime.

Préambule

La défense de la France qui associe les impératifs de sécurité extérieure et intérieure, est au cœur du pacte républicain. Obligation est faite à l'ensemble de ceux qui y concourent de s'assurer par tous les moyens que soit offerte à tous les Français, et aux jeunes Français en particulier, une compréhension du monde permettant la perpétuation des valeurs inhérentes à la France, de son message universel de liberté, d'égalité et de fraternité.



Objectifs poursuivis par les signataires du protocole

- faire mieux connaître et apprécier les armées et la problématique de défense par la population du département,
- informer les élus afin de les aider dans leur mission naturelle en faveur du civisme et de l'esprit de défense,
- favoriser une meilleure appréhension réciproque du lien qui unit la Nation à ses armées.

Engagement

- Les parties signataires s'obligent mutuellement à mettre en commun leurs efforts afin de tendre aux objectifs définis ci-dessus et plus particulièrement à travers :
- la promotion de rencontres interpersonnelles,
- la formation des acteurs de la citoyenneté,
- la diffusion d'une image commune et positive de la relation défense-société.

Un acteur du lien armée nation le correspondant défense

Introduction

La désignation d'un correspondant défense au sein de chaque commune de France a fait l'objet de deux circulaires et d'une instruction ministérielle relatives à leur désignation et à leurs missions en matière d'information et de sensibilisation des administrés de leur commune aux questions de défense. Les correspondants Défense sont également les interlocuteurs privilégiés des autorités civiles et militaires du département et de la région.

La désignation de délégués à la défense au sein de chaque conseil municipal répond au besoin de proximité et d'information exprimé par nos concitoyens. Elle marque également la volonté des pouvoirs publics d'assurer une meilleure circulation de l'information relative aux questions de défense. Enfin, cette désignation vise à reconnaître aux communes le rôle actif qu'elles ont toujours joué en matière de recensement.



Le ministère de la Défense a ouvert un espace sur son site Internet à savoir :

www.defense.gouv.fr/correspondef
dédié aux élus municipaux.

Le rôle du correspondant défense

Un rôle essentiellement informatif et pédagogique

Membre du conseil municipal, le correspondant défense a un rôle essentiellement informatif. A cet égard, il développe une connaissance particulière de la défense ainsi que de ses acteurs. Pour cela, il est destinataire d'une information spécifique de la part du ministère de la défense, information qu'il pourra compléter selon ses besoins et à sa demande auprès de l'autorité militaire territoriale.

Un interlocuteur privilégié de l'autorité militaire territoriale

Il est en contact régulier avec les forces implantées sur le territoire de la commune et du département et est l'interlocuteur privilégié de l'autorité militaire territoriale. Il peut avoir un rôle actif dans l'organisation des manifestations publiques auxquelles participent les armées et la gendarmerie. Enfin, il peut servir de relais entre la commune et le commandement militaire en cas de mise en œuvre de plans de défense civilo-militaires.

Un vecteur d'informations sur les activités de défense

Le correspondant défense peut informer et sensibiliser les administrés de la possibilité offerte à chaque citoyen de prendre part à des activités de défense dans le cadre du volontariat, des préparations militaires et de la réserve militaire. A ce titre, il peut, s'il le souhaite, s'impliquer personnellement dans la montée en puissance de la réserve citoyenne.

Le développement de cette information particulière au niveau de chaque commune contribue donc à une plus grande proximité et à une meilleure connaissance du rôle et du fonctionnement de l'institution de défense par les Français. Elle facilite par ailleurs la coordination des actions menées par les services municipaux en matière de recensement et favorisera notamment la circulation de l'information vers les établissements scolaires qui ont en charge l'enseignement de défense.

Information des correspondants défense sur la défense

Pour mener à bien leur mission, les correspondants défense doivent pouvoir disposer d'une information régulière et réactualisée sur les questions de défense. Cette information porte notamment sur l'organisation de la Défense, le parcours de citoyenneté, les activités de défense, la mémoire et la reconnaissance.

Présentation générale du dispositif Défense 2^e chance

L'EPIDE, déjà 9 ans

20 000 jeunes Français par an sont en voie d'exclusion à la sortie du système scolaire traditionnel. Chaque année, 800 000 jeunes Françaises et Français participent à la Journée Défense Citoyenneté (JDC). Parmi eux, 60 000 sont détectés en situation de difficulté scolaire et près de 20 000, en voie de marginalisation sociale. Il n'existe pas, pour eux, de structures adaptées, afin de les guider vers une intégration sociale et professionnelle.

Les armées, quant à elles, ont une expérience reconnue dans le domaine de l'intégration sociale et professionnelle et beaucoup de cadres militaires, tenus de quitter tôt l'uniforme, sont à la recherche d'un métier leur permettant de valoriser, dans le secteur civil, les savoir-faire qu'ils ont acquis en matière de formation et d'encadrement de jeunes soldats.

Le savoir-faire des militaires au service des jeunes en difficulté

Le rapprochement de ces deux constats a conduit le ministre de la Défense à proposer, au Premier ministre, un dispositif original d'insertion sociale et professionnelle au profit des jeunes en difficulté.

Il s'agit d'offrir à des jeunes, filles ou garçons de 18 à 25 ans, à l'issue de la JDC, de rejoindre l'un des 18 centres EPIDE pour une durée de 8 à 12 mois en moyenne, afin de suivre un cursus conjuguant l'apprentissage de la vie en collectivité, la maîtrise des bases de l'écriture et de la lecture et l'accès à une formation professionnelle susceptible de se prolonger par un apprentissage ou un premier emploi.

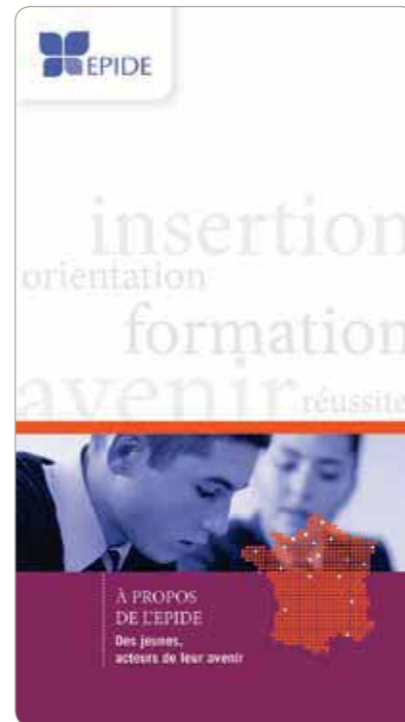
Ces jeunes, tous volontaires, souscrivent un contrat avec l'établissement public chargé de la conduite de leur formation. Ils vivent en internat. Sous statut civil, ils sont encadrés par d'anciens militaires auxquels se joignent des enseignants de l'éducation nationale et de la formation professionnelle. Ils portent une tenue uniforme et doivent se conformer à un règlement intérieur spécialement conçu pour les conduire à respecter les règles d'une vie en collectivité qui doit les préparer à leur vie de citoyen.

Un programme éducatif complet, ouvrant sur l'emploi

Le programme éducatif est basé sur une durée de stage d'une année comportant des activités physiques, la participation aux tâches quotidiennes de la vie du centre et l'apprentissage du respect de l'autorité. Parallèlement, des cours de remise à niveau en lecture, écriture, calcul seront dispensés par des professeurs de l'éducation nationale.

Au terme des six premiers mois, l'objectif est d'atteindre le niveau du certificat de formation générale, comparable à l'ancien certificat d'études.

Les six mois suivants sont orientés vers l'apprentissage d'un métier dans des secteurs constituant des réserves d'emploi : le bâtiment et les travaux publics, les services à la personne (hôtellerie, restauration, assistants de vie...), la sécurité, les transports et la logistique... A l'issue, l'objectif est soit de les réinsérer dans une filière normale de formation type centre formation des apprentis (CFA), soit de les aider à trouver un emploi, notamment grâce à un stage en entreprise ou un contrat d'apprentissage.



Un projet mis en œuvre dès septembre 2005

18 centres sont ouverts et 2 047 jeunes y ont été accueillis en 2011. Le taux d'insertion est d'environ 70 %.

Les collectivités territoriales et les acteurs locaux sont nombreux à apporter leur soutien à Défense 2^e chance et à manifester leur intérêt pour accueillir l'un de ces centres.

L'emploi est la «grande cause nationale» d'aujourd'hui. Le monde de la défense est ouvert sur la société qui l'entoure. Il peut apporter une contribution utile face au défi que doit relever la communauté nationale. Ce projet en est l'illustration.

www.epide.fr

Annuaire des associations

Les associations d'officiers et de sous-officiers de réserve

● Union nationale des officiers de réserve de La Rochelle et ses environs

64, rue Franck Delmas
17000 La Rochelle
Tél. 05 46 67 43 77

● Union nationale des officiers de réserve de Saintes et ses environs

10, rue des Pinauds
17100 Saintes
Tél. 05 46 74 58 51

● Union nationale des officiers de réserve de Royan et ses environs

10, rue des Brandes
17200 Royan
Tél. 05 46 39 38 09

● Association des sous-officiers de réserve de La Rochelle et des cantons environnants

10, rue Henri Vinsonneau
17700 Surgères
Tél. 05 46 07 32 36

● Association des sous-officiers de réserve de Royan et des cantons environnants

22, avenue des Tilleuls
17200 Royan
Tél. 05 46 38 85 13

● Amicale des sous-officiers de réserve de Saint-Jean-d'Angély et des cantons environnants

5, rue de Dompierre
17140 Saint-Jean-d'Angély
Tél. 05 46 32 27 55

● Union nationale des médecins de réserve

9, rue des Fautreaux
17740 Sainte-Marie-de-Ré
Tél. 05 46 30 14 50

● Association nationale des officiers de réserve de l'armée de l'Air

Chez Touzeau
17460 Retaud
Tél. 05 46 92 16 83

● Association nationale des sous-officiers de réserve de l'armée de l'Air

4, rue de la Moure
17100 Fontcouverte
Tél. 05 46 74 04 92

● Association nationale des officiers de carrière en retraite

4, rue Jean-Charcot
17137 Nieul-sur-Mer
Tél. 05 46 37 15 94

● Union départementale des sous-officiers en retraite

11, rue de la Demi-Lune
17440 Aytré
Tél. 05 46 34 09 52

● Fédération nationale des officiers mariniers en retraite

1, rue des Grives
17640 Vaux-sur-Mer
Tél. 05 46 38 04 09

● Association des officiers de réserve de la marine française

6, avenue Saint-André
17240 Clion
Tél. 05 46 70 45 22

● Fédération des associations de marins et marins anciens combattants

4, rue du Stade
17170 Saint-Jean-de-Liversay
Tél. 05 46 56 88 60

● Civisme Défense Armée Nation

1, rue Emile-Eudes
17000 La Rochelle
Tél. 05 46 34 21 17

Les associations d'anciens combattants

La liste des associations d'anciens combattants est consultable auprès du service départemental de l'office national des anciens combattants et victimes de guerre.

La réserve militaire

La réserve a pour objet de renforcer les capacités des forces armées dont elle est une des composantes, d'entretenir l'esprit de défense et de contribuer au lien entre la Nation et ses forces armées. La réserve militaire est répartie pour son emploi et sa gestion en deux grands sous-ensembles complémentaires : la réserve opérationnelle et la réserve citoyenne. Le réserviste peut être un ancien militaire d'active ou être issu directement de la société civile.

Accompagner la mutation de notre appareil de Défense

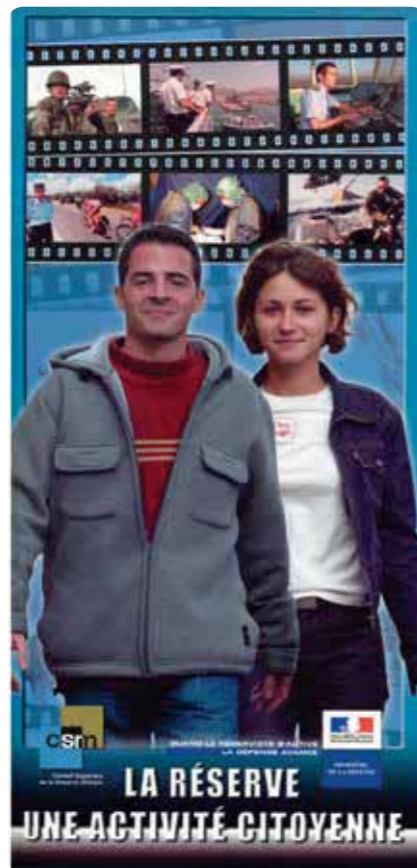
Les armées, la gendarmerie et les services communs (service de santé, service des essences) ont plus que jamais besoin des réservistes. Leurs compétences professionnelles et leur expérience militaire sont des atouts indispensables, tant pour la sécurité du territoire national que pour le succès de nos engagements extérieurs. Les mutations de notre appareil de défense, liées à l'évolution du contexte géostratégique, à la suspension de l'appel sous les drapeaux et à la professionnalisation de nos armées, imposaient une profonde rénovation des réserves militaires.

La réserve de masse laisse la place à une réserve opérationnelle répondant à la doctrine d'emploi des professionnels. La loi ouvre largement les conditions d'accès à la réserve des jeunes Françaises et Français, sans exigence d'une expérience militaire préalable. La réserve militaire est composée principalement de volontaires dont la candidature est agréée par les armées et les services.

Parfaitement complémentaire de la réserve opérationnelle, la réserve citoyenne a pour vocation particulière de susciter, promouvoir et aider au maintien de l'esprit de défense et de contribuer au renforcement du lien entre la Nation et les armées.

La réserve de masse laisse la place à une réserve opérationnelle répondant à la doctrine d'emploi des professionnels. La loi ouvre largement les conditions d'accès à la réserve des jeunes Françaises et Français, sans exigence d'une expérience militaire préalable. La réserve militaire est composée principalement de volontaires dont la candidature est agréée par les armées et les services.

Parfaitement complémentaire de la réserve opérationnelle, la réserve citoyenne a pour vocation particulière de susciter, promouvoir et aider au maintien de l'esprit de défense et de contribuer au renforcement du lien entre la Nation et les armées.



La réserve une activité citoyenne

Une réserve globale et sélective

La réserve militaire dont a besoin notre pays est à la fois globale et plus sélective. Globale puisqu'elle fait appel à un nombre important de militaires du rang ou assimilés, formés et entraînés.

Plus sélective parce qu'elle doit s'adapter aux besoins directs de nos forces.

Fournir un complément opérationnel indispensable

La réserve militaire fournit aux armées à la gendarmerie nationale et aux services communs le complément indispensable à l'accroissement ou au maintien des capacités requises pour l'accomplissement de leurs missions

La réserve opérationnelle apporte un renfort précieux aux unités d'active très fortement sollicitées, notamment par les opérations extérieures. La réserve militaire permet aussi à notre pays de disposer d'un véritable réservoir de compétences de haut niveau dans les domaines essentiels des affaires civilo-militaires et de la santé, par exemple. Le concours de ces personnels est également nécessaire pour assurer des missions de sécurité et de protection du territoire.

Les réservistes constituent également des relais d'information et de communication, notamment avec les entreprises et les collectivités, et ont vocation à promouvoir et aider au maintien de l'esprit de défense.

Les réservistes reçoivent un entraînement et une formation. Ils reçoivent une affectation dans les unités d'active et peuvent être appelés à servir en dehors du territoire national. Leur mission consiste à renforcer temporairement les forces armées et à dispenser un enseignement de défense.

La réserve opérationnelle présentera un volume global de 94 000 hommes et femmes à l'horizon 2015.

La réserve citoyenne

Pour quelles raisons

La suspension du service national a créé un risque de désintérêt des français pour les questions de défense et leurs forces armées.

La défense est l'affaire de tous. Les armées ne seront en mesure d'accomplir pleinement leur rôle que si les enjeux sont bien perçus par l'ensemble des citoyens. Face aux menaces, notamment celles de type terroriste, qui, au-delà de l'agression elle-même, cherchent à annihiler la volonté, l'action militaire n'est efficace que si la société dans son ensemble est animée par l'esprit de défense.

Ainsi, dans le cadre d'une véritable politique d'ouverture de nos armées vers la société civile, nous avons le devoir impérieux d'expliquer ce que nous sommes et ce pourquoi nous existons.



Quel remède

Réserve de rayonnement, la réserve citoyenne répond au besoin d'enracinement de l'armée professionnelle dans la société civile, en complément de la réserve opérationnelle, qui y contribue naturellement du fait de sa double appartenance au monde militaire et civil.

Elle se caractérise par la nature « relationnelle » de son action et le régime de bénévolat sous lequel elle s'exerce.

Le réserviste citoyen

La réserve citoyenne regroupe des volontaires issus directement de la société civile ou bien des réservistes ayant quitté la réserve opérationnelle, voire d'anciens militaires d'active, qui sont agréés par l'autorité militaire pour leur capacité à prolonger les actions de communications, notamment au profit de l'armée.

La réserve citoyenne est ouverte aux femmes et aux hommes. Pour être admis(e), le ou la volontaire doit être français(e), âgé(e) de 18 ans, être en règle au regard des obligations du service national et ne pas avoir été condamné(e) à une peine criminelle. Le nouveau projet de loi modifiant la loi de 1999, adopté en avril 2006, ne fixe plus de limite d'âge.

Le réserviste citoyen passe avec l'autorité militaire un accord appelé protocole qui fixe les domaines d'activité retenus. Cet accord est ensuite officialisé par la signature d'un agrément certifiant son appartenance à la réserve citoyenne et lui conférant un grade. L'agrément est valable pour une durée de 3 ans renouvelable. Il reçoit alors de son autorité militaire une formation initiale destinée à lui donner une formation élémentaire de la défense. Les connaissances acquises seront ensuite actualisées par une formation continue réalisée à partir de documentation, de conférences ou en assistant à des présentations de matériels

Le réserviste citoyen est considéré comme un bénévole du service public.

Le rôle et domaines d'action du réserviste citoyen

Le réserviste citoyen, par l'agrément qui lui est donné, accepte un lien personnel avec l'autorité auprès de laquelle il est agréé en vue d'une action à mener qui, pour n'être pas toujours quantifiable, est définie par un protocole.

C'est en ce sens qu'il est un réserviste, quel qu'un à qui il est possible de faire appel en cas de besoin pour apporter son concours à l'armée.

Le réserviste citoyen agit dans la plupart des cas sur son lieu de travail, dans son environnement socio-professionnel habituel. Il est donc parfaitement à même de présenter, en termes compréhensibles pour ceux à qui il s'adresse, les réalités du monde militaire. Inversement, il saura présenter aux militaires certaines réalités civiles qu'ils ne perçoivent pas spontanément.

Cette action de relais s'exerce dans plusieurs directions :

- vers les collectivités locales, en particulier les correspondants Défense des municipalités,
- vers le monde de l'éducation, pour soutenir notamment l'enseignement de défense, première étape du parcours citoyens prévu par la loi,
- vers le monde du travail et de l'entreprise,
- vers la jeunesse par le biais des réservistes locaux à la jeunesse et à la citoyenneté.
- Les actions menées par les réservistes citoyens s'inscrivent plus particulièrement dans les domaines suivants :
 - sensibilisation et information sur les questions de défense,
 - aide au recrutement dans l'armée d'active ou dans la réserve,
 - aide à la reconversion des militaires d'active,
 - information des personnels de la défense sur des sujets non militaires,
 - communication et relations publiques,
 - participation au recueil de l'information ouverte,
 - contribution au devoir de mémoire.



Délégation militaire départementale de la Charente-Maritime
Caserne Renaudin - BP 52 - 17022 La Rochelle Cedex 1